POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2021

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 38

Quorum atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 mars à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 23 mars 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : **33** *(avec le Président)*

CC Cagire Garonne Salat (12)	Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT Michel Claude ABADIE - René ERTLEN Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges (13)	Magali GASTO OUSTRIC - Claire VOUGNY Julien LACROIX - Céline LAURENTIES BARRERE Laure VIGNEAUX – Laurent BRIOL - Elisabeth ROUEDE Jean Michel LOSEGO - Jean Yves DUCLOS Jean François CAZAUX - Michel DE GAULEJAC Emilie SUBRA – Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Eric AZEMAR - Bernard DUMAIL Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Alain FRECHOU - Philippe BRILLAUD - Alain BOUBEE

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : **5**

CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Michel AUBERDIAC – Monique REY Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Serge DE PECO

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Dominique PONTICACCIA - Claudette ARJO Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Henri GOIZET - Arlette BALLESTER

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2021-01-02
Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

« En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales telles que mentionnées à l'article L.5211-36, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation d'assurer la tenue d'un rapport sur les orientations budgétaires avant le vote du budget ».

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 relatives aux nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires,

Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge des finances présentent à l'assemblée le rapport sur les grandes orientations budgétaires et financières synthétisant la situation financière, les missions conduites en 2020 et les actions à mener en 2021 telles que présentées en bureau les 27 janvier et 24 février 2021.

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2021 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice-Président en charge des finances, et après débat,

Le Comité Syndical,

DECIDE

Article unique

d'attester de la tenue régulière du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 et de prendre acte des orientations budgétaires qui seront reprises dans la proposition de Budget Primitif 2021.

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

08 AVR. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 09 AVR. 2021
Et publication, affichage ou notification le : 09 AVR. 2021

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
29 mars 2021

Introduction

« *En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales telles que mentionnées à l'article L.5211-36, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation d'assurer la tenue d'un rapport sur les orientations budgétaires avant le vote du budget ».*

Le débat permet de présenter à l'ensemble de l'Assemblée Délibérante les grandes orientations budgétaires et financières avant l'examen et le vote du budget ainsi que les actions à mener.

Le rapport a pour vocation, non de présenter des chiffres détaillés, mais d'apporter un éclairage sur les marges de manœuvre budgétaires et financières dont pourra, à court et moyen terme disposer le PETR Pays Comminges Pyrénées.
Aussi, doivent figurer dans ce rapport des éléments spécifiques notamment en matière de ressources humaines (organisation de la structure administrative, évolution des dépenses de personnel etc…), structure de la dette.

❖ Actions menées en 2020

Le rapport d'activité 2020 complet est joint à ce rapport.

L'année 2020 a été une année particulière en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid19, qui a mis à l'arrêt ou ralenti de nombreuses initiatives, et conduit à des aménagements majeurs dans les modalités d'exercice des missions et le report du second tour des élections municipales a également impacté le fonctionnement.

En effet, la crise sanitaire a modifié les conditions de travail au PETR. Au cours des 2 périodes de confinement, le télétravail a été généralisé en application des directives nationales. Il a été plutôt aisé de le mettre en place grâce au matériel mise à disposition (outils informatiques, outils de visio…). Ainsi, les missions confiées ont pu se poursuivre sans difficulté majeure si ce n'est qu'en revanche il a été impossible de maintenir les actions de sensibilisation (cycle de conférence santé, plantation d'arbres et animation avec les scolaires dans le cadre du projet « du bois d'œuvre local pour ma classe»…et l'animation des réseaux, les réunions étant proscrites.
Le report du deuxième tour des élections municipales a quant à lui retardé les dates d'installation des instances intercommunales et pour corollaire la mise en place du nouveau comité syndical. Du fait le budget 2020 a été voté en juin avec l'ancienne équipe encore en place et la reprise du fonctionnement normal des instances n'a pu s'opérer qu'à partir du 24 septembre, date des élections au cours desquelles Monsieur François ARCANGELI a été élu Président du Pays et le nouvel exécutif s'est installé.
Ce nouvel exécutif est composé autour du Président de 13 vice-présidents et 9 membres du bureau.

Détail des délégations des vice-présidents :

Jean Yves DUCLOS *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Leader
Alain PUENTE *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Mobilités
Magali GASTO OUSTRIC *(Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges)*	Projet de territoire
Jean-Claude DOUGNAC *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Ressources humaines, finances, urbanisme
Serge HUET *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Santé
Céline LAURENTIES BARRERE *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Développement économique, numérique
Marie-Christine LLORENS *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Culture, tourisme

Éric AZEMAR *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Montagne
Laure VIGNEAUX *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Politiques contractuelles
Raymond JOUBE *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Agriculture, alimentation, forêt
John PALACIN *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Transition énergétique, PCAET
Alain FRECHOU *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Environnement, développement durable
Philippe GIMENEZ *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Citoyenneté, concertation

Les neuf membres du bureau sont les suivants :

- Monsieur **Alain BOUBEE**
- Madame **Claire VOUGNY**
- Monsieur **Michel LADEVEZE**
- Monsieur **Raymond NOMDEDEU**
- Monsieur **Philippe BRILLAUD**
- Monsieur **Jérôme ADOUE**
- Monsieur **Patrick SAULNERON**
- Monsieur **Michel-Claude ABADIE**
- Monsieur **Gilbert SIOUTAC**

Ce contexte particulier et contraint de l'année 2020 explique qu'un certain nombre d'actions n'ont pas pu avoir lieu ou ont été reconduites dans le temps ce qui implique que les dépenses correspondantes n'ont pas été effectuées en temps et en heure.

- Animation des démarches contractuelles

L'équipe du Pays assure l'animation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Pyrénées/Méditerranée 2018-2021, signé avec la Région Occitanie, et accompagne les porteurs de projets dans la recherche de co-financements, la structuration de leurs projets et fait le lien avec ses partenaires et les services de la Région.
En complément, le Pays a poursuivi le travail mené dans le cadre du contrat de ruralité (CDR) signé avec l'Etat.

La maquette 2020 du Pays Comminges Pyrénées, recensant les projets recensés dans le cadre de ces deux contrats, totalise 38 projets, pour un montant de 12 millions d'euros. Faits notables de cette maquette 2020 :
- la poursuite des démarches bourgs-centre ;
- le plan de relance de l'Etat.

- Animation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER

L'équipe LEADER du Pays a poursuivi son rôle d'information, de conseil et d'accompagnement auprès des porteurs de projets ainsi que l'animation du GAL.

Le programme LEADER prévu pour la période 2014-2020 a par ailleurs été prolongé de deux années. Les crédits pourront ainsi être engagés jusqu'à octobre 2022. Une enveloppe supplémentaire devrait être octroyée au GAL courant 2021.

Au total en 2020, plusieurs nouvelles opérations ont été présentées au GAL. Malgré la crise sanitaire, la mise en œuvre du programme s'est poursuivie. **12 dossiers** ont pu être soumis à la sélection du GAL pour programmation.
Le tableau ci-dessous dresse un récapitulatif de l'état d'avancement de l'ensemble des projets (présentés au GAL depuis le démarrage du programme) au regard de la procédure LEADER.

Nombre de projets présentés au GAL (analyse préalable)	Nombre de projets envoyés aux services instructeurs	Nombre de dossiers annulés et/ou reportés par les porteurs de projets	Nombre de dossiers programmés	Nombre de dossiers engagés (conventions ou arrêtés d'attribution signés)
57	42	7 (dont 1 envoyé pour instruction)	45	41

Résultats du GAL par rapport à ses objectifs (mis à jour sur la base de la nouvelle enveloppe financière) en matière de consommation de la maquette financière :

Programmation	*2017*	*2018*	***2019***	***2020***	*2021*
Objectifs du GAL	*Enveloppe initiale : 2,6 M€*		*Enveloppe de 3 070 000 €*		
	15%	*35%*	*60 %*	***85 %***	*100 %*
	390 000 €	*910 000 €*	*1 842 000 €*	***2 609 500 €***	*3 070 000 €*
Dossiers programmés	16%	38,5 %	47,4 %	**63,8 %**	
	415 314,04 €	1 001 465,84 €	1 454 353,89 €	**1 959 404,13 €**	

L'année 2021 sera consacrée à l'évaluation du programme et à la préparation de la candidature pour la nouvelle programmation 2023-2027.
L'effort de communication afin de mieux faire connaître LEADER, et les dates de fin de programme se poursuit.
L'accompagnement des porteurs de projets sera à poursuivre pour mobiliser toute l'enveloppe financière.

- Finalisation et mise en application du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical à l'été 2019 et est opposable depuis le mois de septembre.
La commission SCoT se réunit régulièrement pour rendre des avis au titre de la compatibilité avec le SCoT des documents arrêtés.

En complément, un important travail a démarré en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour faire connaître le SCoT, avec la publication d'un guide pratique distribué en septembre 2020 à l'ensemble des communes et partenaires. Ce guide pratique sera suivi d'un guide technique en 2021.
Les efforts pour communiquer sur le SCoT et son contenu seront poursuivis par des temps de présentation en bureau, en conseil communautaire, par le suivi le plus en amont possible des travaux d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme locaux.

- Coordination du projet alimentaire territorial et animation de certaines actions collectives

Suite à un travail de préfiguration mené par la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises pour le compte des 3 EPCI du Comminges, le Pays porte depuis 2018 le Projet Alimentaire Territorial Comminges Pyrénées.

Pour mémoire, ce PAT Comminges Pyrénées mobilise un panel large d'acteurs locaux autour de 4 ambitions :
Axe 1 : encourager une production et une consommation durables
Axe 2 : répondre aux besoins en outils de transformation
Axe 3 : étude sur les perspectives des abattoirs et les liens sur l'amont et l'aval de la filière
Axe 4 : mieux communiquer / distribuer les produits locaux

Une demande de labélisation de ce PAT a été envoyé au printemps 2020, nous devrions recevoir la confirmation de la part de la DRAAF au printemps 2021.

En parallèle de ce travail sur la demande de reconnaissance, plusieurs actions inscrites dans le futur PAT ont été animées en 2020 par le Pays Comminges Pyrénées. Il s'agit notamment :

- Terra Rural : le Pays Comminges Pyrénées a procédé en 2020 au recrutement de prestataires pour une première partie des animations prévues : l'animation technico-foncière et environnementale sur 4 secteurs de potentiel maraîcher pressentis sur le Comminges. La réunion de lancement de ces prestations a eu lieu le 05 janvier 2021.
- Couveuse maraîchère du Comminges : le Pays Comminges Pyrénées s'est engagé en décembre 2020 pour porter le fonctionnement de la couveuse maraîchère du Comminges. Cet engagement se fait en lien étroit avec les communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux du Comminges et la SCIC les Jardins du Comminges, maîtres d'ouvrage des investissements sur les espaces-test de Blajan, Huos et Ganties, et en partenariat avec l'ensemble des structures associées depuis le démarrage des réflexions. Le démarrage de la couveuse maraîchère, avec l'accueil des premiers couvés sur les espaces test équipés, est prévu à l'hiver 2021.

- Mise en place d'un SIG mutualisé

Grâce à l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Pays Comminges Pyrénées a lancé une consultation pour la fourniture d'une solution SIG et a retenu la solution *Business Geographic* de l'éditeur Ciril Group.
Business Geographic a été déployé sur le serveur dédié https://sig.commingespyrenees.fr/portal/ et est désormais accessible via des comptes personnels pour les premiers agents formés au sein du Pays Comminges Pyrénées et des 3 communautés de communes du Comminges.
L'ouverture à l'ensemble des agents est prévue pour le début d'année 2021 et le SIG rentrera alors dans une période de montée en puissance de son utilisation en fonction des besoins des structures et de la prise en main de l'outil par les services. Cette phase de fonctionnement fera l'objet d'une convention de partenariat entre les 4 collectivités.

- Mise en œuvre et coordination du Contrat Local de Santé

La coordination du Contrat local de santé s'est poursuivie en 2020 afin d'accompagner, de dynamiser et de mettre en relation les différentes parties prenantes, pour articuler les services et proposer une prise en charge globale de la santé.
Dans la continuité de l'année précédente, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les acteurs du territoire et les porteurs de projets. La synthèse de ces différents échanges a permis de mieux cerner les besoins en matière de santé sur le territoire et les projets susceptibles d'émerger.

La situation épidémique liée à la COVID-19 a retardé la réalisation et/ou le bon déroulement d'un certain nombre de projets (cf. le cycle de conférences « Les jeudis de la santé en Comminges » ou la programmation de manifestations dans le cadre des SISM 2020). De ce fait, l'activité s'est fortement focalisée dans l'accompagnement des actions en cours, quand cela était possible, et la préparation de la reprise d'activité.

Quelques projets ont pu voir le jour :
- Le projet "Pour une alimentation durable accessible à tous - Un programme favorable à la santé et à la transition écologique en Comminges-Pyrénées" porté par Cocagne Alimen'Terre, et déposé à l'appel à projets 2020 du 3e PRSE Occitanie ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation aux violences conjugales, adressées aux professionnels de santé, social et médico-social, dans le cadre du projet « Violences conjugales : Ensemble, brisons le silence ! » porté par Femmes de Papier 31, et financées par l'ARS Occitanie ;
- L'accompagnement à la structuration de 4 projets en réponse à l'appel à projets dans le cadre du Projet Territorial de santé mentale Haute-Garonne ;
- La mobilisation des acteurs du territoire pour participer aux formations sur la Prévention du suicide qui seront mises en place sur Saint-Gaudens en 2021 par la MSA Services Midi-Pyrénées Sud, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- L'organisation d'une journée de dépistage COVID-19 en multi partenariat, associant le CHCP, l'IFSI du CHU de Toulouse-antenne de Saint-Gaudens, la CPAM31, le CPIAS, le CLAT, etc. ; avec le concours de la Mairie de Saint-Gaudens et des acteurs associatifs travaillant avec le public précaire du Comminges.

Les acteurs de la santé sur le territoire ont été fortement mobilisés pour freiner l'épidémie, traiter les personnes ayant contracté la maladie et maintenir l'offre de soins dans une situation de confinement puis de limitation d'activité. Cette situation extraordinaire a conduit les médecins généralistes à se coordonner pour faire face à la gestion de la crise sanitaire sur le territoire : 8 centres COVID-19 (Unités de Soins Dédiés) ont été ouverts sur le Comminges (St Béat – Montréjeau – Saint-

Gaudens – Boulogne sur Gesse – Aurignac – Saint-Martory – Salies du Salat – Aspet), capables de prendre en charge des patients suspects dans des conditions de sécurité sanitaire.
De cela résulte une expérience de collaboration qui encourage ces professionnels à avancer dans la construction d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), en s'appuyant sur une unité territoriale désormais structurée grâce à l'organisation de la PDSA, le maillage des MSP, l'accueil des internes de médecine générale, etc. mais aussi une unité géographique centrée sur un établissement hospitalier (le CHCP) et des parcours patients définis (en cardiologie, par exemple).

Trois actions seront prioritaires pour 2021 :
- Le bilan qualitatif et quantitatif des actions mises en place dans le cadre du CLS 2016-2021 ;
- L'identification des actions prioritaires pour l'élaboration du prochain cadre de travail, le 2e CLS sur le Comminges ;
- L'accompagnement aux professionnels de santé dans la structuration de la future CPTS.

- Animation filière forêt-bois

L'animation filière forêt bois s'inscrit dans les objectifs du SCoT et du Plan Climat de mobilisation d'une ressource locale au service de l'aménagement durable du territoire.

En 2020, le Pays Comminges Pyrénées a poursuivi l'animation du programme 2019-2021 de valorisation du bois d'œuvre local :
- Finalisation, malgré un retard dû à la crise sanitaire, de l'édition 2019-2020 « Du bois local pour ma classe » avec les écoles d'Aurignac, Castillon-de-Saint-Martory, Saint-Ignan et Montréjeau ;
- Démarrage de l'édition 2020-2021 avec les écoles de Saint-Pé-d'Ardet, Mazères-sur-Salat, Latoue et Anan ;
- Organisation de 6 demi-journées dans les centres de loisirs du Comminges de découverte du matériau bois local, avec l'association Au Pays des Traces. Grâce à l'utilisation d'outils manuels comme les bancs à planer, les enfants ont pu fabriquer un petit objet en bois local.

En parallèle de ces actions et en partenariat avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières, le Pays Comminges Pyrénées poursuit son rôle de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projets pour l'utilisation de matériaux biosourcés.
Ce travail d'animation s'accompagne d'un travail d'ingénierie financière pour permettre de valoriser financièrement l'utilisation de bois local : bonification de la subvention LEADER pour les projets utilisant des matériaux biosourcés, intégration dans les fiches projets LEADER de l'action « 10 constructions publiques en bois local », orientation de la dotation à l'innovation de la Région sur l'utilisation de bois d'œuvre local.

En 2020, les projets suivants ont été particulièrement accompagnés :
- Ameublement du Campus Connecté de Saint-Gaudens
- Extension et ameublement de l'école de Martres-de-Rivière
- Construction du préau de Blajan
- Construction et ameublement du projet de résidence de start'up
- Ameublement de la Maison de la Garonne à Miramont-de-Comminges
- Ameublement des locaux du Pays Comminges Pyrénées

- Coordination des Plans Climat Air Energie territoriaux des communautés de communes et portage d'actions mutualisées

Dans le cadre d'une démarche collective, les 3 communautés de communes du Comminges ont adopté leur plan climat 2019-2025.
Au sein des 3 plans climat du Comminges, le Pays Comminges Pyrénées porte certaines actions mutualisées dont certaines ont été plus particulièrement travaillées en 2020 :
- Le Pays, collectivité exemplaire : la structure a acquis un véhicule de service électrique, et a engagé des réflexions, notamment avec l'association WIMOOV pour pouvoir proposer des covoiturages sur le territoire à l'occasion de déplacements professionnels ;
- Chaleur renouvelable : en plus du suivi régulier des porteurs de projets du Comminges assuré en collaboration avec les missions régionales ENR thermiques, le Pays Comminges Pyrénées s'est engagé avec le Pays Sud Toulousain dans l'appel à projets de l'ADEME « contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques ». Cette candidature ayant été accepté, le Pays Comminges Pyrénées va renforcer en 2021 l'animation dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets pour des installations bois énergie/ solaire thermique / géothermie ;
- Conseiller en Energie Partagé : le Pays Comminges Pyrénées est lauréat en 2020 de l'appel à projets de l'ADEME pour déployer cette nouvelle animation auprès des collectivités du Comminges. Le déploiement du nouveau service est effectif depuis le 15/11/20 (voir ci-après)
- Société locale d'investissement dans les énergies renouvelables : en partenariat avec les membres du collectif « SLI », le Pays Comminges Pyrénées a procédé en 2020 au recrutement d'une assistance juridique et financière et d'un bureau d'études spécialisé en photovoltaïque pour permettre un travail sur le modèle économique de la société, sur sa structuration juridique et déployer en 2021 une première phase d'investissement sur une grappe photovoltaïque consolidée de sites en toitures et en ombrières.

- Fonctionnement de l'Espace Info Energie

Dans sa quatrième année de fonctionnement, l'Espace Info Energie a répondu à plus de 650 demandes, que ce soit lors de rendez-vous téléphoniques, physiques ou bien par courriel, ainsi que plus de 100 personnes sensibilisées au cours d'animations sur le territoire (stoppées en cours d'année au vu de la situation sanitaire). Ceci a été rendu possible par un important travail pour faire connaître ce service auprès des maires et des partenaires locaux.

Au vu de l'étendue et de la spécificité du territoire et afin d'installer effectivement ce service, des permanences délocalisées ont été mises en place à l'automne 2017 et pérennisées les années suivantes pour apporter ce service au plus près des particuliers. En 2020, l'accueil lors de permanences en présentiel s'est arrêté pendant près de 5 mois à cause de la situation sanitaire, nous avons ensuite l'accueil dans nos locaux de Saint-Gaudens. Il s'agira en 2021 de relancer ces permanences en lien avec les communautés de communes.

Structure	Adresse	Permanences
Hôtel de Lassus	6 rue du Barry 31210 **Montréjeau**	**1er lundi** du mois de 13h30 à 17h
Accueil de la communauté de communes	2 rue des Usines 31440 **Marignac**	**1er vendredi** du mois de 9h à 12h
Accueil de la communauté de communes	Quartier Saint Joseph 31420 **Aurignac**	**2e lundi** du mois de 13h30 à 17h
Maison des trois vallées	Rue Armand Latour 31160 **Aspet**	**2e mardi** du mois de 9h à 12h30
Accueil de la communauté de communes	7 chemin des Tretes 31110 **Moustajon**	**2e mardi** du mois de 14h à 17h
Hôtel communautaire	15 Avenue du Comminges 31260 **Mane**	**3e lundi** du mois de 13h30 à 17h
Maison des Portes du Comminges	18 rue du Commandant Taillefer 31230 **L'Isle en Dodon**	**3e mardi** du mois de 9h à 12h30
Accueil de la communauté de communes	Boulevard Jesus Mujica 31350 **Boulogne sur Gesse**	**3e mardi** du mois de 14h à 17h
Accueil de la communauté de communes	4 rue des Villas 31360 **Saint-Martory**	**4e lundi** du mois de 13h30 à 17h

Après une année 2019 ou nous avons vu l'explosions du nombre de contacts, l'année 2020, elle a vu le nombre de contacts se stabiliser et ce, malgré la situation sanitaire qui a remis en cause, l'ensemble des permanences, notre programme d'animation et notre communication. Cette situation nous a obligés à repenser l'activité de conseil en privilégiant le téléphone ou la visioconférence lorsque c'était possible et en recentrant l'accueil physique dans nos locaux en appliquant rigoureusement les consignes sanitaires. Nous sommes également, très satisfaits par la très bonne reconnaissance du service par les partenaires, nous sommes maintenant régulièrement associés aux évènements et travaux organisés par leurs soins.

En 2021, l'Espace Info Energie devient « Rénov'Occitanie ». Le Pays Comminges Pyrénées déploiera à partir du mois de janvier 2021 ce nouveau dispositif pour le compte de la Région Occitanie. Il s'agira de prendre le relais du dispositif Espace Info Energie de l'ADEME dont les financements se terminent à la fin de l'année. En plus de continuer à proposer un conseil de premier niveau gratuit pour les particuliers qui ont un projet de rénovation, le guichet unique proposera en lien avec l'AREC un parcours d'accompagnement en deux étapes :

1. Définition du projet d'amélioration de l'habitat (tarif : 90€ au lieu de 600€)
- Audit énergétique
- Remise d'un rapport avec deux scénarios de travaux au minimum (-40% et BBC Rénovation)
- Etablissement d'un plan de financement.

2. Accompagnement aux travaux (tarif : 480€ au lieu de 1500€)
- Analyse des devis
- Assistance à la rédaction des demandes d'aides
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la réception des travaux (2 visites)
- Suivi de consommation

- Déploiement du conseiller en énergie partagé

En 2020, Le Pays Comminges Pyrénées a été retenu à un appel à projet de l'ADEME concernant le financement d'un poste de Conseiller en Energie Partagé. Son accompagnement, gratuit pour les communes du territoire, consiste en deux grands piliers :

Un bilan et pré-diagnostic
- Un bilan initial des consommations d'énergies et d'eau du patrimoine identifié de la Collectivité, portant sur les trois dernières années et permettant d'établir une cartographie énergétique du patrimoine et de dégager des priorités,
- Une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées,
- Une analyse des contrats d'énergie, avec préconisation d'optimisation si besoin,
- La définition avec l'équipe municipale des bâtiments prioritaires pour des actions de maîtrise de l'énergie,
- Le pré-diagnostic de bâtiments prédéfinis, sur la base de relevés sur site, aboutissant à un plan d'actions hiérarchisées,

Un soutien technique sur les étapes suivantes des projets :
- L'instrumentation, si besoin, de certains bâtiments pour mettre en avant des dysfonctionnements ou des améliorations possibles
- Un soutien technique à la réalisation des travaux d'économie d'énergie, dans les projets de rénovations globales ou partielles, de construction neuve ou de production d'énergies renouvelables
- Un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- Une veille réglementaire et technologique,
- L'information et la sensibilisation des élus, du personnel et des usagers des bâtiments publics.

- Quatorze communes se sont d'ores et déjà engagées pour bénéficier de cet accompagnement en 2021.

- Observatoire des droits culturels

Le Pays Comminges Pyrénées porte depuis 2019 un travail d'étude conduit par les acteurs du territoire sur la mise en œuvre de la notion de droits culturels. Ce travail, qui se poursuivra jusqu'en 2021, aboutira à la rédaction d'une charte des droits culturels.

- Fonctionnement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le pôle ADS a poursuivi en 2020, sans arrêt de l'activité, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des 143 communes adhérentes et le lien avec les partenaires. L'équipe a instruit 2 257 dossiers en 2020.
2021 verra le renouvellement de la convention triennale, dans la double optique de proposer aux communes un service compétent, réactif, tout en simplifiant au maximum les démarches administratives, dans le strict respect de la règlementation applicable.

- Communication

La communication du Pays se poursuit autour de ses différents outils :

- Newsletter :

Le Pays poursuit ses efforts pour faire connaître la structure et ses missions : les abonnés reçoivent 3 newsletters par mail.

- Site Web :

Le site Internet évolue en fonction des missions confiées au Pays. Il est mis à jour régulièrement notamment la page d'accueil qui chaque mois met en lumière l'actualité des projets portés par le Pays.

- Page Facebook :
- La page Facebook diffuse très largement les actualités du Pays mais surtout du territoire et des acteurs locaux. Les publications paraissent au moins 4 fois par semaine.
- Les personnes suivant la page Facebook sont en constante augmentation. Fin 2017, 370 personnes suivaient la page, 1 500 personnes fin 2018, 2950 sont abonnées fin 2020.
- Le nombre d'interactions (personnes touchées par l'information) est en constante augmentation. Le pays est de plus en plus sollicité pour faire paraitre des informations sur sa page Facebook.

- Communication spécifique

Les actions spécifiques qui ont été engagées en 2020 ont porté sur les dossiers suivants :

- Plaquette d'information LEADER
- Plaquette de présentation du Pays
- Marquage du véhicule électrique

❖ Volet financier

1. Chiffres clés 2020 :

- Résultat de fonctionnement excédentaire (R002) : 94 126 .33 €
- Résultat en investissement (R001) 123 077.51 €
- Résultat global (résultat de clôture) excédentaire : 217 203.84 €
- Restes à réaliser (Dépenses) : 51 156.00 €
- Restes à réaliser (Recettes) : 52 091.00 €
- Résultat définitif avec RAR excédentaire : 218 138.84 €

La tendance sur 2018-2020 :

	2018			2019		
	Dépenses	Recettes	**Résultat**	Dépenses	Recettes	**Résultat**
résultat de l'année fonctionnement	578 852,68	692 428,27	**113 575,59**	778 076,05	668 690,39	**- 109 385,66**
résultat de l'année investissement	116 855,36	179 374,44	**62 519,08**	104 409,43	100 452,90	**- 3 956,53**
résultat cumulé fonctionnement	578 852,68	832 154,61	**253 301,93**	778 076,05	921 992,32	**143 916,27**
résultat cumulé investissement	273 822,18	280 472,64	**6 650,46**	162 621,06	215 506,48	**52 885,42**
total cumulé	852 674,86	1 112 627,25	**259 952,39**	940 697,11	1 137 498,80	**196 801,69**

	2020		
	Dépenses	Recettes	**Résultat**
résultat de l'année fonctionnement	963 586,39	913 796,45	**- 49 789,94**
résultat de l'année investissement	85 215,31	201 275,77	**116 060,46**
résultat cumulé fonctionnement	963 586,39	1 057 712,72	**94 126,33**
résultat cumulé investissement	136 371,31	260 383,82	**124 012,51**
total cumulé	1 099 957,70	1 318 096,54	**218 138,84**

On observe que le résultat cumulé reste positif sur la période mais en baisse :

- Au 31/12/2018 : +259 952.39
- Au 31/12/2019 : +196 801.69
- Au 31/12/2020 : +160 138.84 (ce chiffre est retraité de 218 138.84 qui comprend 58 000 de prêt relai pour lequel les subventions sont comprises dans le résultat de clôture 2020)

Le résultat au 31/12/2020 est le résultat qui était attendu dans le débat d'orientation budgétaire de 2020.

2. Un prêt-relais de 58.000€ souscrit en 2019 pour pré-financer le SIG :

Un prêt-relai pour pré-financer la dépense d'acquisition du SIG mutualisé a été souscrit en 2019 pour une durée de 24 mois. Ce dernier a été perçu en 2020 et doit être remboursé en 2021, une fois les soldes de subvention leader et FNADT encaissées.

3. Ligne de trésorerie :

Une ligne de trésorerie a été reconduite en 2020 pour 90 000 €, représentant environ 10% des charges de fonctionnement de la structure.

4. Point ressources humaines

L'effectif du personnel a évolué en 2020 :

- recrutement d'un conseiller en énergie partagé
- recrutement d'une assistante administrative en renfort pour accompagner le développement du PETR

Pour 2021 :

- recrutement en cours pour l'animation du contrat local de santé (remplacement de l'animatrice partie en octobre 2020)
- recrutement en cours, en partenariat avec le Pays Sud Toulousain d'un chargé de mission ENR Thermiques

Organigramme de l'Equipe du Pays

L'équipe du PETR est composée aujourd'hui de 15 agents en poste, les postes vacants ayant été pourvus, il lui reste à pourvoir au remplacement et ainsi trouver son futur coordonnateur du CLS et CLSM. Ce n'est pas chose aisée malgré une diffusion large de l'offre d'emploi à différents réseaux de recrutement même en ayant étendu aux écoles. C'est un point « inquiétant » sachant l'enjeu qu'est la question de la santé sur notre territoire rural.

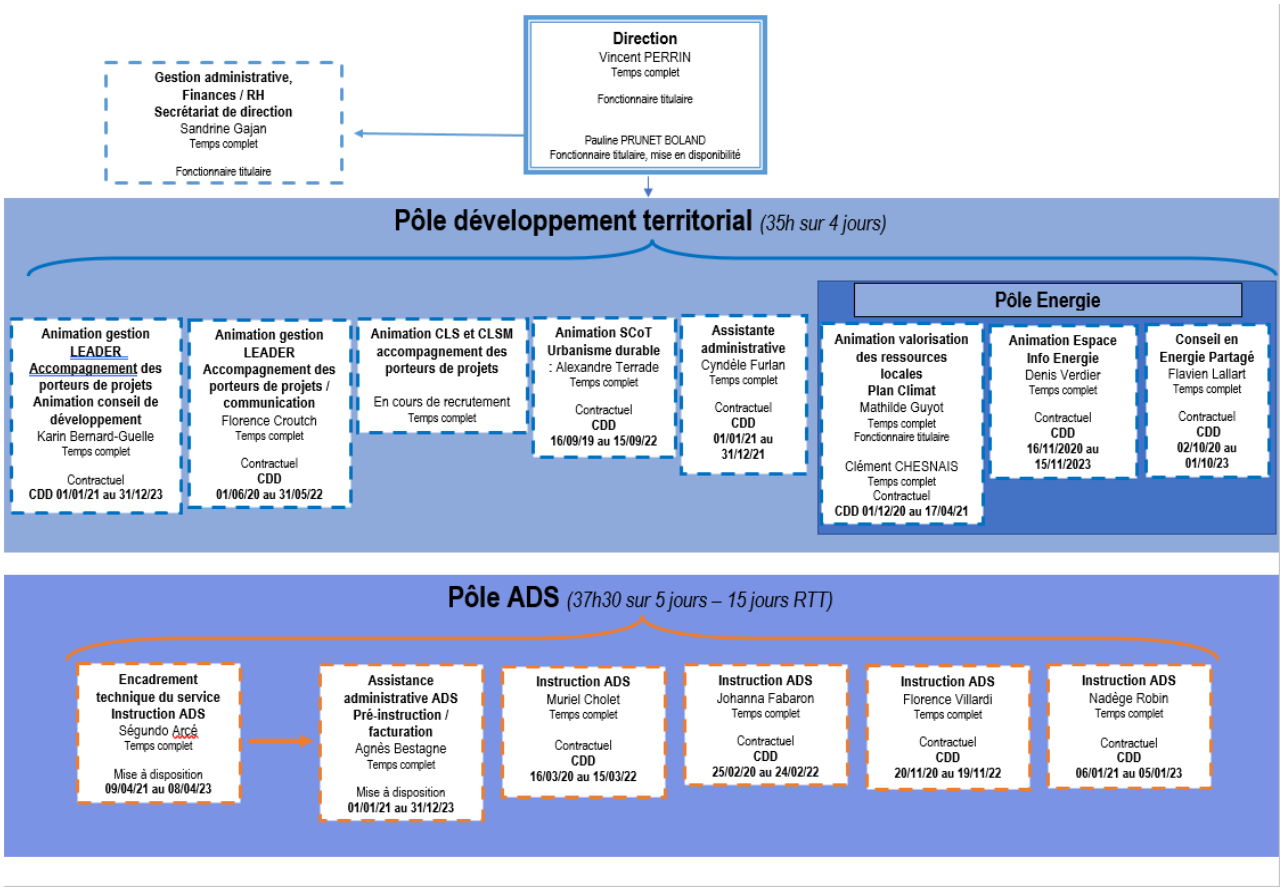

❖ Orientations pour 2021

En 2021, les missions du Pays demeureront quant à elles dans la continuité de l'année dernière : animation territoriale des dispositifs contractuels, coordination, mise en réseau et accompagnement des porteurs de projet autour de thèmes fédérateurs et structurants pour le territoire auxquelles s'ajoutent de nouvelles missions que les communautés de communes ont souhaité confier au Pays toujours dans une démarche fédératrice et structurante.

- Animation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER

L'équipe du Pays Comminges Pyrénées poursuivra en 2021 le rôle d'interface locale entre les porteurs de projets et les services de la Région Occitanie afin de faire la promotion des dispositifs régionaux et d'accompagner la structuration des projets et le montage des dossiers de demandes de subvention. Ce travail sera d'autant plus nécessaire alors que la crise sanitaire et socio-économique se prolonge, que les demandes d'accompagnement affluent et que les dispositifs évoluent rapidement. Il sera réalisé dans le cadre de la nouvelle organisation issue du guichet unique porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.
Le Pays portera également une attention particulière au nouveau dispositif étatique « Petites Villes de Demain » et à son articulation avec le programme « Bourgs Centres Occitanie ».
Il veillera à mettre en réseau les communes engagées dans la démarche à l'échelle du territoire.

Dans l'attente de la nouvelle programmation qui débutera en 2023, le programme LEADER entrera, en 2021 et 2022, dans une phase dite « transitoire ». Dans cette optique, une dotation complémentaire sera allouée au printemps.

Par ailleurs, l'équipe technique poursuivra la promotion du programme LEADER en allant, entre autres, à la rencontre des collectivités engagées dans des projets de développement sur leur territoire. Elle s'efforcera également de diffuser l'information le plus largement possible via les réseaux sociaux et autres sites spécialisés.
Si l'évolution de la situation sanitaire le permet, le Pays Comminges Pyrénées et le GAL s'inscriront également dans le programme du joli mois de l'Europe en mai : des visites sur sites seront l'occasion de faire un point d'étape sur l'avancée du programme LEADER et les perspectives 2021-2022. A défaut, la rencontre pourrait être reportée à l'automne.

- Animation des démarches contractuelles

2021 constituera également une année de transition pour le Contrat Territorial Occitanie puisque le Contrat actuel sera prolongé jusqu'à la fin de l'année.
L'élaboration du futur contrat 2022-2027 se déroulera au cours du second semestre 2021 : le Pays Comminges Pyrénées s'engagera activement dans la démarche en faisant jouer son rôle structurant, fédérateur et rééquilibrant à l'échelle du territoire.

- Animation du SCoT

Approuvé à l'été 2019, le SCoT est opposable depuis septembre de la même année aux documents d'urbanisme infra. Afin de permettre sa mise en œuvre, il s'agira d'accompagner et de suivre les documents d'urbanisme en cours d'élaboration et d'évolution (dont les PLUI et PLH de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, en cours d'élaboration sur 104 communes), les projets impactant le SCoT et d'engager l'animation urbanisme durable telle qu'inscrite dans le DOO.
La commission SCoT sera réunie régulièrement pour rendre des avis au titre de la compatibilité avec le SCoT des documents arrêtés. Le guide pratique élaboré en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et distribué à l'ensemble des communes et partenaires à l'automne 2020 sera complété, en 2021, par un guide technique.
Enfin, les efforts pour communiquer sur le SCoT et son contenu seront poursuivis par des temps de présentation en bureau, en conseil communautaire, par le suivi le plus en amont possible des travaux d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme locaux.

- Ancrage du Pôle ADS

En 2021, le travail d'instruction se poursuivra au service des 144 communes qui ont souhaité adhérer au service mutualisé, grâce à une équipe qui sera renforcée. Le bureau du 24 février dernier a répondu favorable au recrutement d'un instructeur supplémentaire.
La présentation du service et de ses missions, engagée en 2020, sera poursuivie auprès des nouveaux élus.
2021 verra le renouvellement de la convention triennale, dans la double optique de proposer aux communes un service compétent, réactif, tout en simplifiant au maximum les démarches administratives, dans le strict respect de la règlementation

applicable. Le service se structurera davantage afin de pouvoir renforcer sa mission de conseil et d'accompagnement aux communes qui le sollicitent.
Le Pôle ADS compte 6 agents dont 4 instructeurs, 1 assistante administrative (standard, facturation, support technique des secrétaires de mairie, instruction CUa, retrait, transfert et prorogation) et 1 encadrant technique (validation des actes et conseil aux élus).
Le Pôle instruit 144 communes pour 2404 actes soit 601 actes/instructeurs/an, la convention prévoyant qu'un instructeur = 450 actes/an.
Depuis la création en 2018, le nombre d'actes n'a cessé d'augmenter :

- 2018 => 2010 actes
- 2019 => 2182 actes
- 2020 => 2404 actes

Et grâce à l'implication de chacun, aucune autorisation d'urbanisme n'a fait l'objet d'un accord tacite. A noter également que sur les 6596 actes délivrés aucun n'a fait l'objet d'une procédure de retrait ou d'annulation de la part du tribunal administratif. Conscients de la qualité du « service rendu » de nouveaux besoins émanent de la part des élus notamment dans le conseil pré-opérationnel (accompagnement des projets des particuliers), rappel des différentes règlementations, point juridique et création de journée d'échange mairie/ADS (formation). A noter que ces demandes remontent également de la part de collectivités non adhérentes au service ADS. Aussi, Il convient de répondre favorablement à l'émergence de ces nouveaux besoins qui correspondent à la philosophie du PETR Pays Comminges Pyrénées, qui est de garantir un réel service public de qualité.
Par ailleurs, le secteur « Montagne » (Pyrénées Haut Garonnaise) nécessite une attention double. En effet, cette partie du territoire forte en enjeux touristique, environnementale et patrimonial mobilise un temps de travail très important.
Pour remplir l'ensemble de ces missions, le Pôle fonctionne à flux tendu d'où la nécessité du recrutement d'un instructeur supplémentaire.
Ce recrutement pourrait intervenir au dernier trimestre 2021 pour d'une part avoir un impact financier moindre sur la contribution des communautés de communes et d'autre part pour caler un calendrier de recrutement adapté (délai légal de publication de l'offre et vacances d'été).

- <u>Poursuite de la mise en œuvre et de la coordination du Contrat Local de Santé</u>

En 2020, la situation épidémique liée à la COVID-19 a retardé la réalisation et/ou le bon déroulement d'un certain nombre de projets. L'activité s'était fortement focalisée dans l'accompagnement des actions en cours, quand cela était possible, et la préparation de la reprise d'activité. De ce fait, et compte tenu de l'incertitude liée au contexte sanitaire, trois actions seront prioritaires pour cette année :

- Le bilan qualitatif et quantitatif des actions mises en place dans le cadre du Contrat Local de Santé 2016-2021 ;
- L'identification des actions prioritaires pour l'élaboration du prochain cadre de travail, le deuxième Contrat Local de Santé sur le Comminges ;
- L'accompagnement aux professionnels de santé dans la structuration de la future Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

En parallèle, le soutien aux acteurs de santé se poursuivra dans diverses thématiques : conseil local en santé mentale, alimentation, prévention et promotion de la santé, vie sexuelle et affective, habitat inclusif, santé environnement, etc. L'approche demeurera transversale, en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat et le Projet Alimentaire Territorial portés par le Pays.
Par contre, il est à rappeler que la coordinatrice a quitté ses fonctions au mois d'octobre 2020 et qu'à aujourd'hui elle n'est toujours pas remplacée faute de candidatures adéquates.

- <u>Développement de l'attractivité du territoire</u>

Le groupement composé des cabinets MTP et TRESBIEN avait été retenu en 2019 pour accompagner le territoire dans la définition d'une identité visuelle commune permettant de contribuer à la promotion du territoire et de ses ressources, ainsi que la déclinaison d'outils adéquats.
Des premières propositions ont été présentées et la réflexion sera approfondie en 2021 en concertation étroite avec le comité de pilotage constitué.

- Développement du Plan Climat et portage d'actions mutualisées

Le Pays, collectivité responsable	- Acquisition de véhicule électrique => réalisé - Abonnement Enercoop en remplacement EDF => réalisé - Formations éco-gestes => réalisé en interne, à proposer aux communautés de communes
Animation Pays / accompagnement des porteurs de projets	- Filière forêt bois / promotion des ressources locales - Projet alimentaire territorial / promotion des ressources locales - SCoT / Urbanisme durable - Engagement d'un plan de mobilité rurale - Qualité de l'air (en lien avec le contrat local de santé)
Conseil aux particuliers	- Guichet Rénov'Occitanie en Comminges
Conseil aux collectivités et entreprises	- Conseiller en énergie partagé
Mobilisation d'outils financiers en vue de soutenir les projets	- Communication renforcée autour du programme LEADER en vue de la fin de la programmation 2014-2020 (prolongée jusqu'à fin 2022) et démarrage des travaux préparatoires pour une prochaine programmation 2023-2027 - Dotation régionale à l'innovation et à l'expérimentation - Société Locale d'Investissement, dans le cadre de l'AMI « Energies renouvelables coopératives et citoyennes » : lancement de la première phase d'investissement en 2021.

Chacune des trois communautés de communes membres du Pays Comminges Pyrénées a adopté son Plan Climat 2019-2025. Le Pays conserve un rôle de coordination et de soutien à la mise en place des actions prévues par les trois Plans Climat, tout comme il organise des temps d'information des partenaires et de sensibilisation du grand public : soirées de la thermographie, ciné-débats, conférences, etc.
Le Pays porte également certaines actions mutualisées sur la base des éléments suivants :

- Déploiement du Guichet Rénov'Occitanie en Comminges

Depuis début 2020, l'Espace Info Energie évolue. Il fait désormais partie du guichet unique de rénovation énergétique et s'inscrit dans le programme Rénov'Occitanie conduit par l'AREC avec le soutien de la Région Occitanie. L'année 2021 sera consacrée à la poursuite du travail entamé pour développer l'activité de conseil notamment en capitalisant sur la notoriété acquise durant les quatre premières années de fonctionnement et de nouveaux outils de communication.
En plus de continuer à proposer un conseil de premier niveau gratuit pour les particuliers qui ont un projet de rénovation, le guichet unique proposera en lien avec l'AREC un parcours d'accompagnement en deux étapes :

1. Définition du projet d'amélioration de l'habitat

- Audit énergétique
- Remise d'un rapport avec deux scénarios de travaux au minimum
- Etablissement d'un plan de financement.

2. Accompagnement aux travaux

- Analyse des devis
- Assistance à la rédaction des demandes d'aides
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la réception des travaux (2 visites)
- Suivi de consommation

- Déploiement du Conseil en Energie Partagé

Depuis l'automne 2020, le Pays s'est doté d'un nouveau service mutualisé à destination des communes qui souhaitent réduire leurs dépenses énergétiques.
Le principe est d'accompagner les communes gratuitement dans leur démarche de gestion et de maîtrise de l'énergie en apportant des conseils personnalisés, un regard technique et une vision sur le long terme des économies d'énergie à réaliser.

Quatorze communes se sont déjà engagées pour bénéficier de cet accompagnement en 2021 en signant une convention et en prenant une délibération afin de s'engager dans la démarche. L'action est financée par l'Agence de Transition Ecologique (ADEME).

- Poursuite de l'animation filière forêt-bois

Il s'agira de poursuivre l'animation sur l'aval de la filière et sur le développement des solutions bois-énergie. En complément, l'équipe du Pays poursuivra, en lien avec l'association des communes forestières et le Soleval, le recensement des projets mettant en œuvre des énergies renouvelables thermiques et l'accompagnement des acteurs.
Le programme de valorisation du bois d'œuvre local auprès de classes et du grand public sera poursuivi avec quatre établissements d'ici juin 2021. Le projet de plantation des arbres en lien avec les 4 établissements retenus pour l'édition 2020 a été repoussé en raison de la crise sanitaire. Une nouvelle organisation a été décidée pour correspondre aux enjeux sanitaires, la plantation des arbres va donc avoir lieu avant les vacances scolaires de février sans public et les animations en classe se dérouleront dans un second temps en fonction des conditions sanitaires.
Il s'agira également d'accompagner les projets d'investissement des entreprises de la 1ère et 2nde transformations, et de sensibiliser et d'accompagner en partenariat avec l'UR CoFor et FiBois les porteurs de projets dans la mise en œuvre du bois construction et ameublement. La dotation régionale à l'innovation et à l'expérimentation sera mobilisée, en complément de LEADER pour financer les projets.

- Lancement de la Société Locale d'Investissement dans les énergies renouvelables

En partenariat avec les membres du collectif « SLI », le Pays Comminges Pyrénées a procédé en 2020 au recrutement d'une assistance juridique et financière et d'un bureau d'études spécialisé en photovoltaïque pour réaliser un travail sur le modèle économique de la société et sa structuration juridique. En toute fin d'année 2020, un second bureau d'études spécialisé dans l'étude technique d'énergie renouvelable a été recruté pour venir compléter les missions de création de la « SLI ». Des premières visites de sites pour évaluation du potentiel photovoltaïque vont avoir lieux sur l'ensemble du territoire commingeois au printemps 2021. La complémentarité de ces deux accompagnements va permettre de concrétiser le montage de la future société locale d'investissement dans le courant de l'année 2021.

- Pilotage et animation du PAT

Pour mémoire, ce futur PAT Comminges Pyrénées mobilise un large panel d'acteurs locaux autour de quatre ambitions :

- Axe 1 : une production et une consommation respectueuses de l'environnement, incluant un volet restauration collective.
- Axe 2 : Outils de transformation.
- Axe 3 : étude 5C abattoir et filière viande
- Axe 4 : mieux communiquer / distribuer les produits locaux du territoire.

Plusieurs actions inscrites dans le PAT ont été animées en 2020 par le Pays Comminges Pyrénées et le seront également en 2021 :

- Terra Rural : le Pays Comminges Pyrénées a procédé en 2020 au recrutement de prestataires les 2 lots du marché prévu : 1. l'animation technico-foncière et environnementale sur quatre secteurs à potentiel maraîcher pressentis sur le Comminges. Des réunions de secteurs permettront d'affiner l'analyse du potentiel maraîcher pressenti et rassemblant : élus locaux, agriculteurs, propriétaires fonciers, divers acteurs du monde agricole. A la suite des réunions, des permanences tenues par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et la SAFER Occitanie (prestataire bureau d'étude dans le cadre de Terra Rural) permettront d'approfondir les échanges avec les propriétaires fonciers pour envisager des pistes de vente/diversification/reprise d'activité.
  Sur la base de l'ensemble des informations recueillies et d'un travail cartographique mené par les prestataires retenus (Chambre d'Agriculture 31 et SAFER Occitanie), une priorisation des rencontres avec une sélection de propriétaires fonciers sera organisée, qui conduira à une expertise détaillée des biens mobilisables. L'objectif est de visiter 25 sites à forts potentiels, pour une dizaine d'installations maraîchères. Au terme du projet l'animation grand public aura pour objectif de valoriser le maraîchage et les produits issus de l'agriculture maraîchère, l'alimentation et les pratiques agricoles biologiques, l'alimentation locale... De multiples sujets qui seront animés par un groupement de prestataire composé entre autres de « Bio Ariège Garonne ».

- Couveuse maraîchère du Comminges : le Pays Comminges Pyrénées s'est engagé, en décembre 2020, à porter la mise en place de la couveuse maraîchère du Comminges. Cet engagement se fait en lien étroit avec les communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux du Comminges et la SCIC les Jardins du Comminges, maîtres d'ouvrage des investissements sur les espaces-test de Blajan, Huos et Ganties, et en partenariat avec l'ensemble des structures

associées depuis le démarrage des réflexions. Le démarrage des investissements liés à la couveuse maraîchère est prévu au courant de l'été et l'automne 2021, avec l'accueil des premiers couvés sur les espaces test équipés, est prévu à l'hiver 2021. Le Pays suivra le développement du projet tout au long de l'année, en particulier sur le volet encadrement technique.

- Mise en place d'un SIG mutualisé

Grâce à l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Pays Comminges Pyrénées a lancé une consultation pour la fourniture d'une solution SIG et a retenu la solution *Business Geographic* de l'éditeur Ciril Group. *Business Geographic* a été déployé sur le serveur dédié et est désormais accessible via des comptes personnels pour les premiers agents formés au sein du Pays Comminges Pyrénées et des trois communautés de communes du Comminges. Début 2021, le service sera ouvert à l'ensemble des agents et le SIG rentrera alors dans une période de montée en puissance de son utilisation en fonction des besoins des structures et de la prise en main de l'outil par les services. Cette phase de fonctionnement fait l'objet d'une convention de partenariat entre les quatre collectivités.
Par ailleurs, suite à l'appel à devis lancée le 04/02/21 le Pays a retenu un prestataire externe « Pyrénées cartographie » qui aura pour mission la fonction de « super - administrateur » et assurera la coordination entre les administrateurs des trois communautés de communes et leur viendra en soutien.

- Engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables Thermiques (COT EnR)

Une convention de partenariat entre le Pays Comminges Pyrénées et le Pays Sud Toulousain est en cours sur le recrutement et le financement (à 50%) d'un futur Chargé de mission COT qui sera chargé de développer les Energies Renouvelables (EnR) thermiques sur les deux territoires en accompagnant les porteurs de projets pour des installations bois énergie, solaire thermique, géothermie. Il travaillera à mi-temps sur les deux structures. L'action sera financée par l'Agence de Transition Ecologique (ADEME).

- Elaboration du Schéma de Développement économique

Courant 2021, les trois communautés de communes définiront leur Schéma de Développement Économique. Le but sera de définir les orientations stratégiques de la collectivité en matière économique et un plan d'actions pour les dix années à venir.
La démarche s'inscrit en complément des démarches déjà initiées, notamment du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Aussi, le Pays les accompagnera pour la consultation relative à la réalisation d'un diagnostic territorial. Plus précisément, il coordonnera l'étude en s'assurant que les trois communautés de communes contractent avec un même prestataire, ce qui permettra d'avancer de concert selon une méthodologie et une vision commune.
Le bureau du 24 février dernier s'est prononcé favorablement sur le principe de recourir à un bureau d'études spécialisé pour se faire accompagner dans la démarche. L'objectif étant d'aboutir à un schéma global de développement au niveau du territoire du PETR, mais avec une déclinaison sur les trois communautés de communes en fonction de leurs spécificités.
A la suite d'une veille effectuée par les services du Pays Comminges Pyrénées auprès d'autres territoires ayant élaboré des schémas de développement économique, le montant estimé de cet accompagnement serait de 45 000€ TTC. Ce montant est à affiner et pourra sans doute être réduit.

Afin d'étudier cette possibilité, il a été décidé de :
- Continuer la veille auprès d'autres territoires pour en savoir plus sur les documents fournis dans le cahier des charges pour la réalisation d'un schéma de développement économique
- Compiler les documents existants à l'échelle des 3 communautés de communes et du Pays Comminges Pyrénées afin de ré-établir les besoins en diagnostic économique à partir de l'existant.

- Elaboration d'un Plan de Mobilité Rurale

Avec la mise en application de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), les communautés de communes membres doivent se prononcer d'ici le 31 mars 2021 sur leur volonté de prendre la compétence d'orientation de la mobilité, de la confier au Pays ou de la laisser à la Région. Si les trois communautés de communes qui composent le Pays Comminges Pyrénées ont fait le choix de laisser cette compétence à la Région, le Pays s'attellera néanmoins, en 2021, à une étude sur son périmètre. Pour cela, il est proposé de se faire accompagner par les services de la Région, dans le cadre d'une expérimentation pour bien appréhender les besoins du territoire en terme de mobilité et de partir de ses besoins pour véritablement établir une stratégie. Le Pays Comminges Pyrénées étant considéré comme un périmètre intéressant de par sa taille, sa géographie, et également le fait qu'il en est à ses balbutiements en terme de mobilité. Une proposition d'acte de

candidature en ce sens va être présentée aux élus du Pays Comminges Pyrénées lors du prochain comité syndical et envoyée aux services transports de la Région Occitanie. Cette accompagnement serait à priori gratuit.

- Job en comminges :

En outre, faisant notamment le constat de l'insuffisante attractivité du territoire commingeois sur le plan de l'emploi, le Pays Comminges Pyrénées travaille en collaboration avec l'association Job en Comminges. Cette association a pour objectif non seulement de mettre en relation l'offre et la demande locales via une plateforme numérique, mais aussi de faciliter l'installation des nouvelles recrues via un accompagnement global : aide à la recherche de logements, de travail pour le/la conjoint(e), présentation de l'offre de services présente sur le territoire, etc.

❖ Budget 2021

La cotisation 2021 :

La cotisation 2020 pour les trois communautés de communes s'élevait à 3.30 euros par habitant, à laquelle était ajoutée une contribution supplémentaire pour porter le travail relatif à l'observatoire des droits culturels, participation qui était étalée sur les exercices 2019 et 2020.

Le Pays Comminges Pyrénées poursuivra en 2021 son travail en vue de capter le maximum de financements sur les projets conduits.
Néanmoins, considérant :

-la tendance 2018-2020 de baisse du résultat cumulé au 31/12
-le recrutement prévu sur le pôle ADS pour tenir compte de l'augmentation des dossiers à traiter
-les nouvelles missions qu'il est envisagé de confier au PETR

une augmentation de la cotisation par habitant est nécessaire à mission constante, et au-delà pour la prise en compte des nouvelles missions qui seraient confiées au PETR. Elle sera calculée au plus juste d'ici au vote du budget.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées
Rapport d'activités 2020

PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE SON ENGAGEMENT

Regroupant les 3 communautés de communes du sud du département de la Haute-Garonne, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut Garonnaises, le PETR Pays Comminges Pyrénées s'étend sur 235 communes et plus de 77.000 habitants, sur une large superficie de 2.140 km².

Il est administré par un comité syndical composé de 52 délégués titulaires et de 52 suppléants.

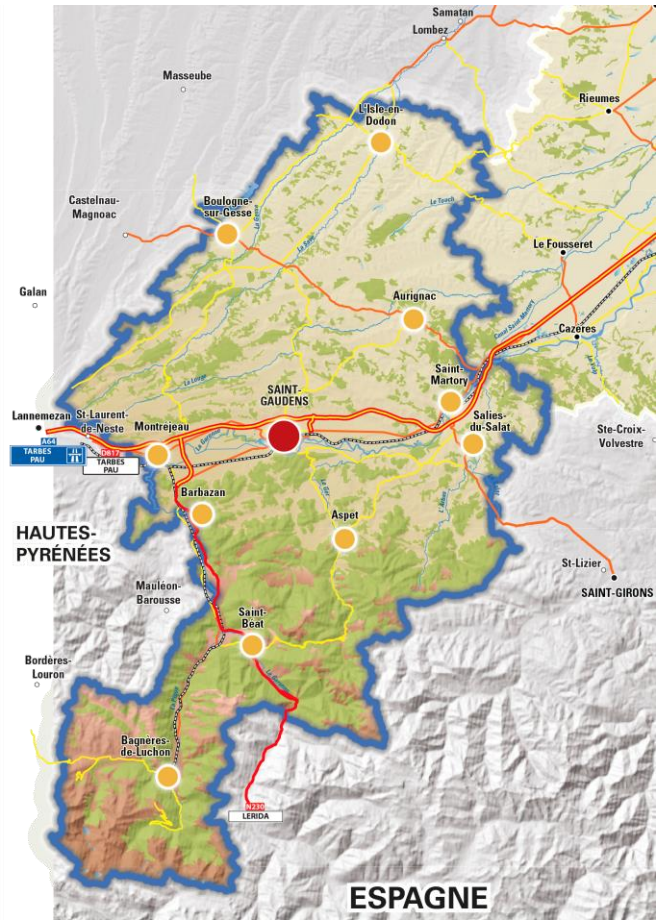

Cadre de contractualisation des politiques territoriales, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées est missionné par ses membres pour accompagner les porteurs de projets et mettre en œuvre une animation territoriale autour de thèmes fédérateurs et structurants pour le territoire, en lien avec de nombreux partenaires :

- Aménagement et planification, via la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en juillet 2019 ;
- Transition énergétique, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial mutualisé avec les communautés de communes ;
- Alimentation, via l'animation d'un Plan Alimentaire Territorial ;
- Filière forêt bois, en complémentarité avec l'ensemble des partenaires ;
- Santé, grâce à la coordination d'un contrat local de santé ;
- Accompagnement des porteurs de projets (en mobilisant les outils financiers que sont notamment le Contrat Territorial Occitanie, le Contrat de Ruralité et le programme LEADER, pour lequel le Pays est porteur d'un Groupe d'Action Locale).

Depuis le 1er janvier 2018, le Pays Comminges Pyrénées a déployé un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme qui travaille pour le compte de plus de 140 communes volontaires.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
pays@commingespyrenees.fr
www.commingespyrenees.fr
Tél : 05.61.88.88.66
Fax : 05.61.79.47.17

PRESENTATION DE L'EQUIPE DU PAYS

L'équipe du PETR Pays Comminges Pyrénées est structurée autour de deux pôles :

- Pôle développement territorial : 10 collaborateurs
- Pôle ADS (instruction des autorisations d'urbanisme) : 6 collaborateurs

La mise en œuvre d'une ingénierie compétente au service du territoire a été rendue possible par le soutien majeur des communautés de communes membres du Pays, mais également grâce au soutien de ses partenaires :

- le Conseil départemental de la Haute-Garonne, qui participe au financement du fonctionnement de la structure et apporte un important soutien technique ;
- la Région Occitanie, qui participe au financement de l'ingénierie du Pays et de l'Espace Info Energie ;
- l'Agence Régionale de Santé, qui co-finance la coordination du contrat local de santé ;
- l'ADEME, qui apportait cette année encore un soutien financier au fonctionnement de l'Espace Info Energie (animation, communication) ainsi qu'au Conseil en énergie partagé ;
- l'Etat au sens large, qui apporte son soutien aux travaux d'études du Pays (observatoire des droits culturels, PAT, SIG mutualisé…) ;
- l'Europe, qui co-finance l'animation gestion du programme Leader et de nombreux travaux structurants pour le territoire.

DETAIL DES TRAVAUX CONDUITS EN 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid19, qui a mis à l'arrêt ou ralenti de nombreuses initiatives, et conduit à des aménagements majeurs dans les modalités d'exercice des missions. Les élections municipales ont également impacté l'année 2020, avec pour corollaire le renouvellement des instances intercommunales et du Pays Comminges Pyrénées.

Le nouvel exécutif du Pays Comminges Pyrénées est composé, autour de son Président François ARCANGELI, de 13 vice-présidents et 9 membres du bureau.
Détail des délégations des vice-présidents :

Jean Yves DUCLOS *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Leader
Alain PUENTE *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Mobilités
Magali GASTO OUSTRIC *(Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges)*	Projet de territoire
Jean-Claude DOUGNAC *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Ressources humaines, finances, urbanisme
Serge HUET *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Santé
Céline LAURENTIES BARRERE *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Développement économique, numérique
Marie-Christine LLORENS *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Culture, tourisme
Éric AZEMAR *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Montagne

Laure VIGNEAUX *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Politiques contractuelles
Raymond JOUBE *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Agriculture, alimentation, forêt
John PALACIN *(Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises)*	Transition énergétique, PCAET
Alain FRECHOU *(Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges)*	Environnement, développement durable
Philippe GIMENEZ *(Communauté de Communes Cagire Garonne Salat)*	Citoyenneté, concertation

Les neuf membres du bureau sont les suivants :

- Monsieur **Alain BOUBEE**
- Madame **Claire VOUGNY**
- Monsieur **Michel LADEVEZE**
- Monsieur **Raymond NOMDEDEU**
- Monsieur **Philippe BRILLAUD**
- Monsieur **Jérôme ADOUE**
- Monsieur **Patrick SAULNERON**
- Monsieur **Michel-Claude ABADIE**
- Monsieur **Gilbert SIOUTAC**

I. Animation des démarches contractuelles

L'équipe du Pays assure l'animation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Pyrénées/Méditerranée 2018-2021, signé avec la Région Occitanie, et accompagne les porteurs de projets dans la recherche de co-financements, la structuration de leurs projets et fait le lien avec ses partenaires et les services de la Région.

En complément, le Pays a poursuivi le travail mené dans le cadre du contrat de ruralité (CDR) signé avec l'Etat.

La maquette 2020 du Pays Comminges Pyrénées, recensant les projets recensés dans le cadre de ces deux contrats, totalise 38 projets, pour un montant de 12 millions d'euros. Faits notables de cette maquette 2020 :

- La poursuite des démarches bourgs-centre
- Le plan de relance de l'Etat

II. Animation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER

L'équipe LEADER du Pays poursuit son rôle d'information, de conseil et d'accompagnement auprès des porteurs de projets ainsi que l'animation du GAL.

Le programme LEADER prévu pour la période 2014-2020 a par ailleurs été prolongé de deux années. Les crédits pourront ainsi être engagés jusqu'à octobre 2022. Une enveloppe supplémentaire devrait être octroyée au GAL courant 2021.

Au total en 2020, plusieurs nouvelles opérations ont été présentées au GAL. Malgré la crise sanitaire, la mise en œuvre du programme s'est poursuivie. 12 dossiers ont pu être soumis à la sélection du GAL pour programmation. Le tableau ci-dessous dresse un récapitulatif de l'état d'avancement de l'ensemble des projets (présentés au GAL depuis le démarrage du programme) au regard de la procédure LEADER.

Nombre de projets présentés au GAL (analyse préalable)	Nombre de projets envoyés aux services instructeurs	Nombre de dossiers annulés et/ou reportés par les porteurs de projets	Nombre de dossiers programmés	Nombre de dossiers engagés (conventions ou arrêtés d'attribution signés)
57	42	7 (dont 1 envoyé pour instruction)	45	41

Résultats du GAL par rapport à ses objectifs (mis à jour sur la base de la nouvelle enveloppe financière) en matière de consommation de la maquette financière :

Programmation	*2017*	*2018*	***2019***	***2020***	*2021*
Objectifs du GAL	*Enveloppe initiale : 2,6 M€*		*Enveloppe de 3 070 000 €*		
	15%	*35%*	*60 %*	***85 %***	*100 %*
	390 000 €	*910 000 €*	*1 842 000 €*	***2 609 500 €***	*3 070 000 €*
Dossiers programmés	16%	38,5 %	47,4 %	**63,8 %**	
	415 314,04 €	1 001 465,84 €	1 454 353,89 €	**1 959 404,13 €**	

L'année 2021 sera consacrée à l'évaluation du programme et à la préparation de la candidature pour la nouvelle programmation 2023-2027.
L'effort de communication afin de mieux faire connaître LEADER, et les dates de fin de programme se poursuit.
L'accompagnement des porteurs de projets sera à poursuivre pour mobiliser toute l'enveloppe financière.

III. Finalisation et mise en application du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical à l'été 2019 et est opposable depuis le mois de septembre 2019.

La commission SCoT se réunit régulièrement pour rendre des avis au titre de la compatibilité avec le SCoT des documents arrêtés.

En complément, un important travail a démarré en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour faire connaître le SCoT, avec la publication d'un guide pratique distribué en septembre 2020 à l'ensemble des communes et partenaires. Ce guide pratique sera suivi d'un guide technique en 2021.
Les efforts pour communiquer sur le SCoT et son contenu seront poursuivis par des temps de présentation en bureau, en conseil communautaire, par le suivi le plus en amont possible des travaux d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme locaux.

IV. Coordination du projet alimentaire territorial Comminges Pyrénées et animation de certaines actions collectives

Suite à un travail de préfiguration mené par la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises pour le compte des 3 EPCI du Comminges, le Pays porte depuis 2018 le Projet Alimentaire Territorial Comminges Pyrénées.

Pour mémoire, ce futur PAT Comminges Pyrénées mobilise un panel large d'acteurs locaux autour de 4 ambitions :
Axe 1 : encourager une production et une consommation durables
Axe 2 : répondre aux besoins en outils de transformation
Axe 3 : étude sur les perspectives des abattoirs et les liens sur l'amont et l'aval de la filière

Axe 4 : mieux communiquer / distribuer les produits locaux

Le dossier de demande de reconnaissance a été envoyé au printemps 2020 aux services du Ministère de l'agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et la notification officielle devrait être envoyée début 2021.

En parallèle de ce travail sur la demande de reconnaissance, plusieurs actions inscrites dans le futur PAT ont été animées en 2020 par le Pays Comminges Pyrénées. Il s'agit notamment :

- Terra Rural : le Pays Comminges Pyrénées a procédé en 2020 au recrutement de prestataires pour une première partie des animations prévues : l'animation technico-foncière et environnementale sur 4 secteurs de potentiel maraicher pressentis sur le Comminges. La réunion de lancement de ces prestations aura lieu le 05 janvier 2021.
- Couveuse maraichère du Comminges ; le Pays Comminges Pyrénées s'est engagé en décembre 2020 pour porter le fonctionnement de la couveuse maraichère du Comminges. Cet engagement se fait en lien étroit avec les communautés de communes Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux du Comminges et la SCIC les Jardins du Comminges, maîtres d'ouvrage des investissements sur les espaces-test de Blajan, Huos et Ganties, et en partenariat avec l'ensemble des structures associées depuis le démarrage des réflexions. Le démarrage de la couveuse maraichère, avec l'accueil des premiers couvés sur les espaces test équipés, est prévu au printemps 2021

V. Mise en place d'un SIG mutualisé

Grâce à l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Pays Comminges Pyrénées a lancé une consultation pour la fourniture d'une solution SIG et a retenu la solution *Business Geographic* de l'éditeur Ciril Group. *Business Geographic* a été déployé sur le serveur dédié https://sig.commingespyrenees.fr/portal/ et est désormais accessible via des comptes personnels pour les premiers agents formés au sein du Pays Comminges Pyrénées et des 3 communautés de communes du Comminges. L'ouverture à l'ensemble des agents est prévue pour le début d'année 2021 et le SIG rentrera alors dans une période de montée en puissance de son utilisation en fonction des besoins des structures et de la prise en main de l'outil par les services. Cette phase de fonctionnement fera l'objet d'une convention de partenariat entre les 4 collectivités.

VI. Mise *en œuvre et coordination d'un Contrat Local de Santé*

La coordination du contrat local de santé s'est poursuivie en 2020 afin d'accompagner, de dynamiser, et de mettre en relation les différentes parties prenantes, pour articuler les services et proposer une prise en charge globale de la santé.
Dans la continuité de l'année précédente, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les acteurs du territoire et les porteurs de projets. La synthèse de ces différents échanges a permis de mieux cerner les besoins en matière de santé sur le territoire et les projets susceptibles d'émerger.
La situation épidémique liée à la COVID-19 a retardée la réalisation et/ou le bon déroulement d'un certain nombre de projets (cf. le cycle de conférences « Les jeudis de la sante en Comminges » ou la programmation de manifestations dans le cadre des SISM 2020). De ce fait, l'activité s'est fortement focalisée dans l'accompagnement des actions en cours, quand cela était possible, et la préparation de la reprise d'activité.
Quelques projets ont pu voir le jour :

- Le projet "Pour une alimentation durable accessible à tous - Un programme favorable à la santé et à la transition écologique en Comminges-Pyrénées" porté par Cocagne Alimen'Terre, et déposé à l'appel à projets 2020 du 3e PRSE Occitanie ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation aux violences conjugales, adressées aux professionnels de santé, social et médico-social, dans le cadre du projet « Violences conjugales : Ensemble, brisons le silence ! » porté par Femmes de Papier 31, et financées par l'ARS Occitanie ;
- L'accompagnement à la structuration de 4 projets en réponse à l'appel à projets dans le cadre du Projet Territorial de santé mentale Haute-Garonne ;
- La mobilisation des acteurs du territoire pour participer aux formations sur la Prévention du suicide qui seront mises en place sur Saint-Gaudens en 2021 par la MSA Services Midi-Pyrénées Sud, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- L'organisation d'une journée de dépistage COVID-19 en multi partenariat, associant le CHCP, l'IFSI du CHU de Toulouse-antenne de Saint-Gaudens, la CPAM31, le CPIAS, le CLAT, etc ; avec le concours de la Mairie de Saint Gaudens et des acteurs associatifs travaillant avec le public précaire du Comminges.

Les acteurs de la santé sur le territoire ont été fortement mobilisés pour freiner l'épidémie, traiter les personnes ayant contracté la maladie et maintenir l'offre de soins dans une situation de confinement puis de limitation d'activité. Cette situation extraordinaire a conduit les médecins généralistes à se coordonner pour faire face à la gestion de la crise sanitaire sur le territoire : 8 centres COVID-19 (Unités de Soins Dédiés) ont été ouverts sur le Comminges (St Béat – Montréjeau – St Gaudens – Boulogne sur Gesse – Aurignac – St Martory – Salies du Salat – Aspet), capables de prendre en charge des patients suspects dans des conditions de sécurité sanitaire.
De cela résulte une expérience de collaboration qui encourage ces professionnels à avancer dans la construction d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), en s'appuyant sur une unité territoriale désormais structurée grâce à l'organisation de la PDSA, le maillage des MSP, l'accueil des internes de médecine générale, etc. mais aussi une unité géographique centrée sur un établissement hospitalier (le CHCP) et des parcours patients définis (en cardiologie, par exemple).
Trois actions seront prioritaires pour 2021 :

- Le bilan qualitatif et quantitatif des actions mises en place dans le cadre du CLS 2016-2021 ;
- L'identification des actions prioritaires pour l'élaboration du prochain cadre de travail, le 2e CLS sur le Comminges ;
- L'accompagnement aux professionnels de santé dans la structuration de la future CPTS.

VII. Animation filière forêt-bois

L'animation filière forêt bois s'inscrit dans les objectifs du SCoT et du Plan Climat de mobilisation d'une ressource locale au service de l'aménagement durable du territoire.

En 2020, le Pays Comminges Pyrénées a poursuivi l'animation du programme 2019-2021 de valorisation du bois d'œuvre local :

- Finalisation, malgré un retard dû à la crise sanitaire, de l'édition 2019-2020 « du bois local pour ma classe » avec les écoles d'Aurignac, Castillon de St Martory, St Ignan et Montréjeau
- Démarrage de l'édition 2020-2021 avec les écoles de St Pé d'Ardet, Mazères sur Salat, Latoue et Anan

- Organisation de 6 demi-journées dans les centres de loisirs du Comminges de découverte du matériau bois local, avec l'association Au Pays des Traces. Grâce à l'utilisation d'outils manuels comme les bancs à planer, les enfants ont pu fabriquer un petit objet en bois local.

En parallèle de ces actions et en partenariat avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières, le Pays Comminges Pyrénées poursuit son rôle de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projets pour l'utilisation de matériaux biosourcés.
Ce travail d'animation s'accompagne d'un travail d'ingénierie financière pour permettre de valoriser financièrement l'utilisation de bois local : bonification de la subvention LEADER pour les projets utilisant des matériaux biosourcés, intégration dans les fiches projets LEADER de l'action « 10 constructions publiques en bois local », orientation de la dotation à l'innovation de la Région sur l'utilisation de bois d'œuvre local.
En 2020, les projets suivants ont été particulièrement accompagnés :

- Ameublement du Campus Connecté de St Gaudens
- Extension et ameublement de l'école de Martres de Rivière
- Construction du préau de Blajan
- Construction et ameublement du projet de résidence de start'up
- Ameublement de la Maison de la Garonne à Miramont de Comminges
- Ameublement des locaux du Pays Comminges Pyrénées

VIII. Coordination des Plans Climat Air Energie territoriaux des communautés de communes et portage d'actions mutualisées

Dans le cadre d'une démarche collective, les 3 communautés de communes du Comminges ont adopté leur plan climat 2019-2025.
Au sein des 3 plans climat du Comminges, le Pays Comminges Pyrénées porte certaines actions mutualisées dont certaines ont été plus particulièrement travaillées en 2020 :

- Le Pays, collectivité exemplaire : la structure a acquis un véhicule de service électrique, et a engagé des réflexions, notamment avec l'association WIMOOV pour pouvoir proposer des covoiturages sur le territoire à l'occasion de déplacements professionnels
- Chaleur renouvelable : en plus du suivi régulier des porteurs de projets du Comminges assuré en collaboration avec les missions régionales ENR thermiques, le Pays Comminges Pyrénées s'est engagé avec le Pays Sud Toulousain dans l'appel à projets de l'ADEME « contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques ». Si cette candidature est acceptée, le Pays Comminges Pyrénées

renforcera en 2021 l'animation dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets pour des installations bois énergie/ solaire thermique / géothermie.

- Conseiller en Energie Partagé : le Pays Comminges Pyrénées est lauréat en 2020 de l'appel à projets de l'ADEME pour déployer cette nouvelle animation auprès des collectivités du Comminges. Le déploiement du nouveau service est effectif depuis le 15/11/20 (voir ci-après)
- Société locale d'investissement dans les énergies renouvelables : en partenariat avec les membres du collectif « SLI », le Pays Comminges Pyrénées a procédé en 2020 au recrutement d'une assistance juridique et financière et d'un bureau d'études spécialisé en photovoltaïque pour permettre un travail sur le modèle économique de la société, sur sa structuration juridique et déployer en 2021 une première phase d'investissement sur une grappe photovoltaïque consolidée de sites en toitures et en ombrières.

IX. Fonctionnement de l'Espace Info Energie

Dans sa quatrième année de fonctionnement, l'Espace Info Energie a répondu à plus de 650 demandes, que ce soit lors de rendez-vous téléphoniques, physiques, ou bien par courriel, ainsi que plus de 100 personnes sensibilisées au cours d'animations sur le territoire (stoppées en cours d'année au vu de la situation sanitaire). Ceci a été rendu possible par un important travail pour faire connaître ce service auprès des maires et des partenaires locaux.

Au vu de l'étendue et de la spécificité du territoire et afin d'installer effectivement ce service, des permanences délocalisées ont été mises en place à l'automne 2017 et pérennisées les années suivantes pour apporter ce service au plus près des particuliers. En 2020, l'accueil lors de permanences en présentiel, s'est arrêté pendant près de 5 mois à cause de la situation sanitaire, nous avons ensuite l'accueil dans nos locaux de Saint-Gaudens. Il s'agira en 2021 de relancer ces permanences en lien avec les communautés de communes.

Structure	Adresse	Permanences
Hôtel de Lassus	6 rue du Barry 31210 **Montréjeau**	**1er lundi** du mois de 13h30 à 17h
Accueil de la communauté de communes	2 rue des Usines 31440 **Marignac**	**1er vendredi** du mois de 9h à 12h
Accueil de la communauté de communes	Quartier Saint Joseph 31420 **Aurignac**	**2e lundi** du mois de 13h30 à 17h
Maison des trois vallées	Rue Armand Latour 31160 **Aspet**	**2e mardi** du mois de 9h à 12h30
Accueil de la communauté de communes	7 chemin des Tretes 31110 **Moustajon**	**2e mardi** du mois de 14h à 17h
Hôtel communautaire	15 Avenue du Comminges 31260 **Mane**	**3e lundi** du mois de 13h30 à 17h
Maison des Portes du Comminges	18 rue du Commandant Taillefer 31230 **L'Isle en Dodon**	**3e mardi** du mois de 9h à 12h30
Accueil de la communauté de communes	Boulevard Jesus Mujica 31350 **Boulogne sur Gesse**	**3e mardi** du mois de 14h à 17h
Accueil de la communauté de communes	4 rue des Villas 31360 **Saint-Martory**	**4e lundi** du mois de 13h30 à 17h

Après une année 2019 ou nous avons vu l'explosions du nombre de contacts, l'année 2020, elle a vu le nombre de contacts se stabiliser et ce, malgré la situation sanitaire qui a remis en cause, l'ensemble des permanences, notre programme d'animation et notre communication. Cette situation nous a obligés à repenser l'activité de conseil en privilégiant le téléphone ou la visioconférence lorsque c'était possible et en recentrant l'accueil physique dans nos locaux en appliquant rigoureusement les consignes sanitaires. Nous sommes également, très satisfait par la très bonne reconnaissance du service par les partenaires, nous sommes maintenant régulièrement associés aux évènements et travaux organisés par leurs soins.

En 2021, l'Espace Info Energie devient « Rénov'Occitanie ». Le Pays Comminges Pyrénées déploiera à partir du mois de janvier 2021 ce nouveau dispositif pour le compte de la Région Occitanie. Il s'agira de prendre le relais du dispositif Espace Info Energie de l'ADEME dont les financements se terminent à la fin de l'année. En plus de continuer à proposer un conseil de premier niveau gratuit pour les particuliers qui ont un projet de rénovation, le guichet unique proposera en lien avec l'AREC un parcours d'accompagnement en deux étapes :

1. Définition du projet d'amélioration de l'habitat (tarif : 90€ au lieu de 600€)
   - Audit énergétique
   - Remise d'un rapport avec deux scénarios de travaux au minimum (-40% et BBC Rénovation)
   - Etablissement d'un plan de financement.

2. Accompagnement aux travaux (tarif : 480€ au lieu de 1500€)
   - Analyse des devis
   - Assistance à la rédaction des demandes d'aides
   - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la réception des travaux (2 visites)
   - suivi de consommation

X. Déploiement du conseiller en énergie partagé

En 2020, Le Pays Comminges Pyrénées a été retenu à un appel à projet de l'ADEME concernant le financement d'un poste de Conseiller en Energie Partagé. Son accompagnement, gratuit pour les communes du territoire et consiste en deux grands piliers :

- Un bilan et pré-diagnostic :
  - Un bilan initial des consommations d'énergies et d'eau du patrimoine identifié de la Collectivité, portant sur les trois dernières années et permettant d'établir une cartographie énergétique du patrimoine et de dégager des priorités,
  - Une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées,
  - Une analyse des contrats d'énergie, avec préconisation d'optimisation si besoin,
  - La définition avec l'équipe municipale des bâtiments prioritaires pour des actions de maîtrise de l'énergie,
  - Le pré-diagnostic de bâtiments prédéfinis, sur la base de relevés sur site, aboutissant à un plan d'actions hiérarchisées,

- Un soutien technique sur les étapes suivantes des projets :
  - L'instrumentation, si besoin, de certains bâtiments pour mettre en avant des dysfonctionnements ou des améliorations possibles

- Un soutien technique à la réalisation des travaux d'économie d'énergie, dans les projets de rénovations globales ou partielles, de construction neuve ou de production d'énergies renouvelables
- Un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- Une veille réglementaire et technologique,
- L'information et la sensibilisation des élus, du personnel et des usagers des bâtiments publics,

Quatorze communes se sont d'ores et déjà engagées pour bénéficier de cet accompagnement en 2021.

XI. Fonctionnement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le pôle ADS a poursuivi en 2020, sans arrêt de l'activité, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des 143 communes adhérentes et le lien avec les partenaires. L'équipe a instruit 2 257 dossiers en 2020.
2021 verra le renouvellement de la convention triennale, dans la double optique de proposer aux communes un service compétent, réactif, tout en simplifiant au maximum les démarches administratives, dans le strict respect de la règlementation applicable.

XII. Communication

La communication du Pays se poursuit autour de ses différents outils :

➢ ***Newsletter***

Le Pays poursuit ses efforts pour faire connaître la structure et ses missions : les abonnés reçoivent 3 newsletters par mail.

➢ ***Site Web***

Le site Internet évolue en fonction des missions confiées au Pays. Il est mis à jour régulièrement notamment la page d'accueil qui chaque mois met en lumière l'actualité des projets portés par le Pays.

➢ ***Page Facebook***

La page Facebook diffuse très largement les actualités du Pays mais surtout du territoire et des acteurs locaux. Les publications paraissent au moins 4 fois par semaine.
Les personnes suivant la page Facebook sont en constante augmentation. Fin 2017, 370 personnes suivaient la page, 1 500 personnes fin 2018, 2950 sont abonnées fin 2020.
Le nombre d'interactions (personnes touchées par l'information) est en constante augmentation. Le pays est de plus en plus sollicité pour faire paraitre des informations sur sa page Facebook.

- ***Communication spécifique***

Les actions spécifiques qui ont été engagées en 2020 ont porté sur les dossiers suivants :

- Plaquette d'information LEADER ;
- Plaquette de présentation du Pays ;
- Marquage du véhicule électrique.

XIII. Gestion administrative et financière

En complément de ces différents projets, les services du Pays poursuivent leurs missions, au service du développement du territoire, en :

- préparant et animant les instances du Pays (comité syndical, bureau, conférence des maires, conseil de développement) et les commissions de travail ;
- assurant la gestion administrative et financière de la structure.

ANNEXE 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Raison Sociale :	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Comminges Pyrénées
Statut Juridique :	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Adresse	21, place du foirail BP 60029 31801 SAINT GAUDENS Cedex
Téléphone :	05.61.88.88.66 Pôle développement territorial → composer le 1 Pôle ADS → composer le 2
Courriel :	pays@commingespyrenees.fr
Nom et Qualité de la personne habilitée à signer la convention :	François ARCANGELI, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées
Nom du responsable du suivi du dossier	Pauline Prunet Boland, Directrice
N° SIRET :	200 052 124 00019
Effectifs :	16

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2021

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 38

Quorum atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 mars à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 23 mars 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : **33** *(avec le Président)*

CC Cagire Garonne Salat (12)	Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT Michel Claude ABADIE - René ERTLEN Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges (13)	Magali GASTO OUSTRIC - Claire VOUGNY Julien LACROIX - Céline LAURENTIES BARRERE Laure VIGNEAUX – Laurent BRIOL - Elisabeth ROUEDE Jean Michel LOSEGO - Jean Yves DUCLOS Jean François CAZAUX - Michel DE GAULEJAC Emilie SUBRA – Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Eric AZEMAR - Bernard DUMAIL Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Alain FRECHOU - Philippe BRILLAUD - Alain BOUBEE

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : **5**

CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Michel AUBERDIAC – Monique REY Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Serge DE PECO

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Dominique PONTICACCIA - Claudette ARJO Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Henri GOIZET - Arlette BALLESTER

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2021-01-03

Demande de subvention 2021 auprès de la Région Occitanie pour les missions d'ingénierie du PETR Pays Comminges Pyrénées

Vu les orientations budgétaires débattues lors de cette séance,

Considérant que la Région Occitanie apporte un soutien en faveur de l'ingénierie à destination des territoires ruraux dans le cadre du « dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux » du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2018-2021,

Monsieur Le Président propose de renouveler pour 2021 la demande d'aide régionale en faveur du soutien à l'ingénierie du Pays Comminges Pyrénées, sur la base des actions présentées à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'adresser pour 2021 une demande de subvention à la Région Occitanie pour son soutien à l'ingénierie du Pays Comminges Pyrénées.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

08 AVR. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 09 AVR. 2021
Et publication, affichage ou notification le : 09 AVR. 2021

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2021

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 38

Quorum atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 mars à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 23 mars 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : **33** *(avec le Président)*

CC Cagire Garonne Salat (12)	Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT Michel Claude ABADIE - René ERTLEN Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges (13)	Magali GASTO OUSTRIC - Claire VOUGNY Julien LACROIX - Céline LAURENTIES BARRERE Laure VIGNEAUX – Laurent BRIOL - Elisabeth ROUEDE Jean Michel LOSEGO - Jean Yves DUCLOS Jean François CAZAUX - Michel DE GAULEJAC Emilie SUBRA – Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Eric AZEMAR - Bernard DUMAIL Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Alain FRECHOU - Philippe BRILLAUD - Alain BOUBEE

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : **5**

CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Michel AUBERDIAC – Monique REY Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Serge DE PECO

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Dominique PONTICACCIA - Claudette ARJO Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Henri GOIZET - Arlette BALLESTER

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Délibération n°2021-01-04

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT*
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2021-01-04

Demande de subvention 2021 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les missions d'ingénierie du Pays Comminges Pyrénées

VU les orientations budgétaires débattues lors de cette séance,

Considérant que le Conseil Départemental de Haute-Garonne dans une recherche de proximité et de complémentarité entre les territoires péri-urbains, ruraux et de montagne, s'investit dans son rôle d'interlocuteur privilégié des communes et de leurs groupements pour maintenir un développement équilibré des territoires et répondre aux enjeux de demain,

Considérant que soucieux de forger un partenariat fort avec ces territoires en vue de garantir au mieux la cohésion territoriale, le Conseil Départemental de Haute-Garonne apporte son appui en ingénierie aux PETR/SCoT qui le souhaitent selon les dispositions suivantes :

- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 €,
- la prise en charge des études mutualisées interscot pour le compte des SCoT périphériques qui s'effectue à travers la subvention annuelle versée à l'aua/T,
- l'assistance technique à la réalisation d'actions inscrites dans les programmes de travail.

Considérant que cet appui technique et financier se traduit par la signature d'une convention entre le Conseil Départemental Haute-Garonne et les PETR qui le sollicitent, et qu'il interviendra de manière annuelle afin de préciser au vu du programme de travail présenté les modalités de participation départementale tant sur le plan financier qu'en matière d'assistance technique,

Monsieur Le Président propose de renouveler pour 2021 la demande d'aide au fonctionnement du Pays Comminges Pyrénées.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Article 1

d'adresser au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour 2021 une demande d'aide au fonctionnement du Pays Comminges Pyrénées.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

08 AVR. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 09 AVR. 2021
Et publication, affichage ou notification le : 09 AVR. 2021

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2021

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 38

Quorum atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 mars à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 23 mars 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : **33** *(avec le Président)*

CC Cagire Garonne Salat (12)	Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT Michel Claude ABADIE - René ERTLEN Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges (13)	Magali GASTO OUSTRIC - Claire VOUGNY Julien LACROIX - Céline LAURENTIES BARRERE Laure VIGNEAUX – Laurent BRIOL - Elisabeth ROUEDE Jean Michel LOSEGO - Jean Yves DUCLOS Jean François CAZAUX - Michel DE GAULEJAC Emilie SUBRA – Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Eric AZEMAR - Bernard DUMAIL Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Alain FRECHOU - Philippe BRILLAUD - Alain BOUBEE

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : **5**

CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Michel AUBERDIAC – Monique REY Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Serge DE PECO

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Dominique PONTICACCIA - Claudette ARJO Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Henri GOIZET - Arlette BALLESTER

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2021-01-05

Gestion des fonds chaleur dans le cadre du « contrat Territorial de développement de la chaleur renouvelable en Occitanie » et signature de la convention de partenariat avec le Pays Sud Toulousain

Considérant le « Contrat Territorial de développement de la chaleur renouvelable en Occitanie » lancé par l'ADEME visant le développement de projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (biomasse, solaire, géothermie, etc.),

Considérant la candidature commune du Pays Comminges Pyrénées et du Pays Sud Toulousain à l'AAP « Contrat Territorial de développement de la chaleur renouvelable en Occitanie » de l'ADEME, par le dépôt d'une candidature groupée avec le Pays Comminges Pyrénées,

Considérant que cette candidature commune a été retenue par l'ADEME en date du 18 décembre 2020,

Monsieur le Président expose que le dossier de candidature comporte un programme sur 3 ans de développement de 21 opérations sur les deux territoires pour un objectif de 6703 MWh.
Une subvention maximale de 172 252 € a été sollicitée, pour une dépense totale de 209 200€.

La mise en œuvre de ce programme requière un triple conventionnement :

- Une convention financière entre le Pays Sud Toulousain et l'ADEME pour la mise en œuvre du « contrat territorial »,
- Une convention de mandat entre le Pays Sud Toulousain et l'ADEME confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au Pays,
- Une convention de partenariat entre le Pays Sud Toulousain et le Pays Comminges Pyrénées, définissant les dispositions techniques, organisationnelles et financières pour la mise en œuvre du contrat chaleur renouvelable.

Monsieur le Président explique que la gestion déléguée des fonds de l'ADEME, consiste à confier au Pays Sud Toulousain l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses de l'ADEME.

Le montant prévisionnel des aides du fonds chaleur, pour les 3 ans du programme, s'élève à 2 011 400€.

La convention de partenariat avec le Pays Comminges Pyrénées établit, les responsabilités partagées.

Le Pays Sud Toulousain est le chef de file du groupement. A ce titre il assure :

- Le portage du projet,
- Le portage d'un poste mutualisé,
- Le portage de l'étude de préfiguration,
- La mise en œuvre opérationnelle et contribue à l'atteinte des objectifs,
- La gestion financière du projet,
- La gestion déléguée des fonds ADEME pour les bénéficiaires se situant sur les deux territoires.

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Le Pays Comminges Pyrénées est le co-porteur du groupement. A ce titre il assure :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

- Le co-portage du projet
- Le co-financement du poste mutualisé et les coûts liés
- Le co-financement de l'étude de préfiguration
- La mise en œuvre opérationnelle et contribue à l'atteinte des objectifs.

En adéquation avec le dossier de candidature du « Contrat Territorial de développement de la chaleur renouvelable en Occitanie », et dès que la convention financière du contrat sera établie.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1
d'approuver la gestion des fonds chaleur par délégation de l'ADEME dans le cadre du « Contrat Territorial de développement de la chaleur renouvelable en Occitanie ».

Article 2
d'approuver la convention de partenariat avec le Pays Sud Toulousain, pour la mise en œuvre du contrat.

Article 3
d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l'appel à projet « Contrat Territorial de développement de la chaleur renouvelable en Occitanie » et à sa mise en œuvre.

REÇU
le 09 AVR. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,
08 AVR. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 09 AVR. 2021
Et publication, affichage ou notification le : 09 AVR. 2021

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

ANIMATION MUTUALISEE
DU
CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT INTERCOLLECTIVITES

Entre

Le PETR Pays Sud Toulousain, dont le siège social est situé 34 Avenue de Toulouse - 31390 CARBONNE, représenté par son Président, Monsieur Gérard ROUJAS; agissant au nom et pour le compte du PETR Pays Sud Toulousain par délibération du ..... ;

ET

Le PETR Pays Comminges Pyrénées, dont le siège social est situé 21 place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS, représenté par son Président, Monsieur ARCANGELI, agissant au nom et pour le compte du PETR Pays Comminges Pyrénées par délibération en date du .....;

Ces partenaires sont aussi désignés par les termes suivants : « collectivité » ou « partie » ou « signataire » ou « membres ».

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Pays Sud Toulousain et le Pays Comminges Pyrénées sont tous les deux engagés dans des actions de transition énergétique, avec la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par le Pays Sud Toulousain sur son périmètre, et l'animation de dispositifs ou le portage d'actions mutualisés par le Pays Comminges Pyrénées pour le compte des PCAET de ses communautés de communes membres.

En matière de développement des énergies renouvelables thermiques (bois énergie, solaire thermique, géothermie), les deux territoires souhaitent unir leurs compétences, leurs expériences et leurs moyens, en déployant un contrat territorial de développement de la chaleur renouvelable, permettant à de nouveaux projets de répondre aux critères d'éligibilité de l'ADEME Occitanie, partenaire financier de l'opération.
Cette action de coopération devra ainsi permettre au Pays Sud Toulousain et au Pays Comminges Pyrénées de réunir un panel suffisamment étoffé de projets d'installations d'énergie renouvelable thermique, en se dotant d'une ingénierie en interne compétente et calibrée pour accompagner les porteurs de projets.

PROJET

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de coopération entre le Pays Sud Toulousain et le Pays Comminges Pyrénées pour le déploiement de l'animation mutualisée prévue dans leur contrat territorial de développement de la chaleur renouvelable thermique.

Cette convention porte ainsi sur les conditions de la mise en commun des moyens financiers, humains, techniques, de communication, ainsi que sur l'organisation de la gouvernance du contrat.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITES ET RÔLES DES PARTENAIRES

Le Pays Sud Toulousain est le chef de file du groupement. A ce titre il assure :

- Le portage du projet,
- Le portage d'un poste mutualisé,
- Le portage de l'étude de préfiguration,
- La mise en œuvre opérationnelle et contribue à l'atteinte des objectifs
- La gestion financière du projet,
- La gestion déléguée des fonds ADEME pour les bénéficiaires se situant sur les deux territoires.

Le Pays Comminges Pyrénées est le co-porteur du groupement. A ce titre il assure :

- Le co-portage du projet
- Le co-financement du poste mutualisé et les coûts liés
- Le co-financement de l'étude de préfiguration
- La mise en œuvre opérationnelle et contribue à l'atteinte des objectifs.

Les modalités de gouvernance sont précisées à l'article 7.

ARTICLE 3 : MUTUALISATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSIONS

Article 3.1 : Rôle du chargé de missions

Le chargé de missions aura pour mission l'animation du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques, en respect des objectifs prévus par le Pays Sud Toulousain et par le Pays Comminges Pyrénées, validés par l'ADEME.

En s'assurant du relais des partenaires locaux, il devra ainsi mobiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels sur les deux territoires, publics et privés, afin que ceux-ci déploient de nouvelles installations d'énergies renouvelables thermiques.
Porte d'entrée pour ces projets, le chargé de mission assurera un rôle :

- de conseil,
- d'accompagnement technique,
- d'aide à la recherche de subvention et de vérification de la complétude des dossiers de demande adressés aux financeurs,
- de suivi des installations, en lien avec les missions « énergies renouvelables » et les équipes des PETR Pays Sud Toulousain et Pays Comminges Pyrénées.

PROJET

Le détail des missions est indiqué dans la fiche de poste, annexée à la présente convention.

La sélection du candidat sera effectuée par les représentants des partenaires.

3.2 : Conditions d'emploi du chargé de mission

Le Pays Sud Toulousain s'est engagé à assurer le portage du poste de chargé de missions pour le compte des 2 parties.

Sur la base d'un ETP mutualisé, le chargé de mission est embauché pour une période correspondant à celle du contrat passé avec l'ADEME.

Pour l'année 1 du contrat, la répartition du temps de travail se fera de manière égale entre les 2 partenaires:

- 0.5 ETP pour le Pays Sud Toulousain, au sein des locaux de la structure situés à Carbonne
- 0.5 ETP pour le Pays Comminges Pyrénées, au sein des locaux de la structure situés à Saint-Gaudens.

Le temps de travail hebdomadaire du chargé de missions sera organisé entre les deux lieux d'accueil prévus. Le comité technique pourra néanmoins proposer une organisation différente en fonction des besoins constatés pour l'animation auprès des porteurs de projets.

En fonction de l'évolution des besoins d'accompagnement des porteurs de projets sur l'un ou l'autre des 2 territoires, cette répartition du temps de travail pourra être amenée à évoluer. Cette évolution pourra se faire annuellement, et fera l'objet le cas échéant d'un avenant à la présente convention.

En concertation avec le Pays Comminges Pyrénées, le Pays Sud Toulousain prendra, pour le chargé de missions, les décisions relatives aux congés, à l'organisation de ses conditions de travail, à ses accidents de service ou maladies professionnelles, à ses formations relatives à la mise en œuvre du droit individuel à la formation, à ses Réductions de Temps de Travail, à son évaluation et mesure disciplinaire le cas échéant.

3.3 : Description et répartition des dépenses liées à l'animation mutualisée

3.3.1 Salaire du chargé de mission :

Les traitements (salaires chargés) du chargé de missions seront pris en charge par le Pays Sud Toulousain à compter de la date d'embauche.

Le Pays Comminges Pyrénées participera au financement du poste, sur la base des salaires chargés versés, selon la clé de répartition prévue à l'article 8.2.

3.3.2 Les frais de déplacement sur chaque territoire

Les frais de déplacement relatifs à l'animation propre à chaque territoire (auprès des porteurs de projets) seront payés directement au chargé de mission par chacun des partenaires pour ce qui le concerne.

PROJET

Le Pays Comminges Pyrénées éditera un récapitulatif des frais qu'il a engagé pour les déplacements du Chargé de mission sur son territoire et le transmettra annuellement au Pays Sud Toulousain, pour constituer les justificatifs de dépenses du contrat.

3.3.3. Les frais de formation et de mission communs

Le Pays Sud Toulousain prendra en charge les frais de formation ainsi que tous les frais relatifs aux déplacements du chargé de mission pour les formations, la participation à des colloques, aux réunions de réseau…

Le Pays Comminges Pyrénées participera au financement des frais de mission et frais de formation (hors CNFPT) selon la clé de répartition prévu à l'article 8.2.

3.3.4. Les dépenses d'équipement du poste

Le Pays Comminges Pyrénées prendra à sa charge l'achat d'un ordinateur portable, ainsi que d'un petit vidéoprojecteur, mutualisé pour les actions du chargé de mission sur les 2 territoires. Ce matériel reviendra au Pays Comminges Pyrénées au terme de la présente convention.

Le Pays Sud Toulousain prendra à sa charge l'achat d'un téléphone portable. Ce matériel reviendra au Pays Sud Toulousain au terme de la présente convention.

3.3.5. Les frais de téléphonie

Les frais de téléphonie du chargé de mission seront pris en charge par le Pays Sud Toulousain.

Le Pays Comminges Pyrénées participera au financement selon la clé de répartition prévu à l'article 8.2, sur la base du coût réel.

3.3.6. Salaires des encadrants et missions supports

- Le suivi « ressources humaines » relatif à l'édition de la paie, au suivi du temps de travail, à la gestion des formations, aux informations relatifs au droit du travail et règlement intérieur sera assurée par la Gestionnaire Administrative, Ressources Humaines & Finances du Pays Sud Toulousain.
  Son temps est estimé à 0,04 ETP (9 jours) attribué au poste de chargé de mission mutualisé.

- L'encadrement général du poste de chargé de mission mutualisé concernant les congés, l'entretien annuel, le contrôle relatif à la mise en œuvre du contrat chaleur renouvelable, à la préparation des instances de gouvernance, à la validation des rapports sera assurée par la responsable du service énergie climat du Pays Sud Toulousain. Son temps est estimé à 0,04 ETP (9 jours).

- La conception de supports de communication communs pourra faire l'objet de prestations. La supervision des prestataires et la réalisation de supports (affiche, mailing, ajustement de flyer,…) sera assurée par la chargée de mission culture et communication du Pays Sud Toulousain.
  Son temps est estimé à 0,02 ETP (4,5 jours).

Les coûts relatifs à la « gestion des ressources humaines et de communication » comme décrit ci-dessus, sont calculés en appliquant le nombre d'ETP au salaire annuel chargé (hors frais de fonctionnement). Ils seront partagés entre les partenaires selon la clé de répartition financière mentionnée à l'article 8.2.

PROJET

- L'encadrement de proximité relatif à l'organisation et au suivi de l'activité du chargé de mission sur le terrain sera assuré par la directrice du PETR Comminges Pyrénées pour le territoire du Comminges Pyrénées et par la responsable du service énergie climat du Pays Sud Toulousain pour le territoire du Pays Sud Toulousain. Chaque partenaire assure cette charge pour son territoire directement.

3.3.7. Frais de trésorerie relatifs à la gestion déléguée des fonds ADEME

Dans la cadre de la mise en œuvre de la gestion déléguée des fonds ADEME sur les territoires des 2 partenaires, le Pays Sud Toulousain pourrait être amené à ouvrir une ligne de trésorerie pour le mandatement des bénéficiaires.

Les intérêts générés seront pris en charge par les partenaires selon la clé de répartition prévue à l'article 8.2, sur présentation de justificatifs financiers.
Les modalités de paiement sont celles décrites dans l'article 8.3.

ARTICLE 4 : ACTIONS DE COMMUNICATION

Article 4.1. Programmation des dépenses

Les actions de communication, d'adhésion,… relatives au contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques, travaillées dans le cadre de la candidature ADEME, seront validées chaque année par le comité de pilotage.

Article 4.2. Répartition des dépenses

Chacune des deux collectivités prendra à sa charge les dépenses de communication concernant directement son territoire.
Pour les outils mutualisés, le prestataire retenu enverra deux factures complémentaires pour permettre à chaque structure de payer directement la dépense qui lui incombe.
La répartition des coûts entre les partenaires sera calculée selon la clé de répartition prévue à l'article 8.2.

ARTICLE 5 : MUTUALISATION DES PRESTATIONS D'ETUDES

Dans le cadre de la réalisation du contrat « Chaleur renouvelable » une étude de préfiguration relative à la prospection de projets qualifiés sur les deux territoires sera mise en œuvre.

Le Pays Sud Toulousain sera le chef de file et le Pays Comminges Pyrénées le co-porteur de l'étude.

Les coûts et subventions relatifs à l'étude seront partagés entre les partenaires selon la clé de répartition prévue à l'article 8.2.

En tant que chef de file, le Pays Sud Toulousain déposera une demande de subvention auprès des financeurs.
Les dispositions financières et de gouvernance seront celles énoncées aux articles 7 et 8.

PROJET

ARTICLE 6. GESTION DELEGUEE DES FONDS DE L'ADEME

Le Pays Sud Toulousain assure la gestion déléguée des fonds de l'ADEME pour les bénéficiaires du contrat chaleur renouvelable se situant sur les deux territoires du Pays Sud Toulousain et du Pays Comminges Pyrénées.
La gestion des aides de l'ADEME est encadrée par la convention de mandat N° entre l'ADEME et XXX et les modalités de suivi définies dans l'annexe technique du contrat « chaleur renouvelable ».

Les principales modalités de mise en œuvre sont reprises ci-dessous :

- Instruire les dossiers, dans le respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME et des règles arrêtées par la commission d'attribution des aides.
- Organiser les commissions d'attribution des aides, rédiger les procès-verbaux
- Etablir les contrats d'attribution de subventions après avis de la commission d'attribution des aides
- Notifier les contrats aux maîtres d'ouvrage
- Liquider les sommes concernées aux maîtres d'ouvrages, sur la base des contrats
- Assurer le recouvrement amiable et le recouvrement forcé des éventuels indus
- Demander le versement des fonds de l'ADEME, sur présentation de justificatifs
- Suivre les opérations : information réciproque sur l'état d'avancement des engagements, des paiements, désengagements et remboursements des opérations aidées.
- Suivre les actions retenues : coopération avec l'ADEME dans la collecte des informations nécessaires relatives à chacune des opérations et notamment celles relatives aux performances des opérations aidées afin que l'ADEME puisse exploiter librement les données de localisation, description technique, données de base concernant le maître d'ouvrage, montant des aides, données de fonctionnement.

Le financement du Pays Sud Toulousain pour assurer la gestion déléguée des fonds est prévue dans la convention de mandat citée plus haut.

ARTICLE 7 : GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

La gouvernance du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques est assurée par des instances techniques et décisionnelles, garantissant l'implication de chaque partenaire.

Article 7.1. : Le comité de pilotage

Article 7.1.1 : Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé et co-présidé par le Président du Pays Sud Toulousain, le Président du Pays Comminges Pyrénées et le Directeur régional Occitanie de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités, à minima.

Il pourra être élargi, sur proposition conjointe, aux représentants des acteurs du territoire (institutionnels, socio-économiques, associatifs…) et à toute personne compétente pour l'assister dans sa mission.

PROJET

Article 7.1.2 : Rôle et Fonctionnement

Il garantit le bon déroulé du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et l'atteinte des objectifs initiaux.

Le comité de pilotage assure le suivi du Programme, définit les priorités et les réorientations le cas échéant ainsi que toute communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède annuellement au bilan et à l'évaluation des actions.

Il adopte le bilan qualitatif et financier annuel des opérations aidées (cf. point 11 ci-dessous) ainsi que le bilan qualitatif et financier global de fin d'exécution du Programme.

Il se réunira au minimum 1 fois par an.

Article 7.2 : La commission d'attribution des aides

Dans le cadre de la prise de la gestion déléguée des fonds de l'ADEME, une commission d'attribution des aides sera organisée périodiquement.

Article 7.2.1 : Composition de la commission d'attribution des aides

La commission d'attribution des aides est composée par le Président du Pays Sud Toulousain, le Président du Pays Comminges Pyrénées et le Directeur régional Occitanie de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités. Elle pourra s'adjoindre toute personne sur décision conjointe.

Article 7.2.2 : Rôle et Fonctionnement

La commission d'attribution des aides détermine l'éligibilité matérielle et financière des projets faisant l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage.

Elle veille au respect des critères et systèmes d'aides applicables définis par le Conseil d'administration de l'ADEME.

Elle détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire, conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques européennes et nationales. La commission d'attribution des aides veille au respect de la publicité dans les contrats d'attribution des aides.
Elle s'assure de la communication à mettre en œuvre pour les actions aidées dans le cadre du présent Programme conformément à l'article 2 ci-dessus.

La commission d'attribution des aides établit les bilans financiers et qualitatifs annuels et le bilan final du Programme, sur la base des informations communiquées par les partenaires. Ces bilans sont validés par le comité de pilotage.

Elle se réunira autant que de besoin.

Article 7.3 : Le comité technique

Article 7.3.1 : Composition du comité technique

PROJET

Le comité technique est composé des membres de l'équipe projet (ci-après), des élus en charge du projet des deux partenaires, d'un technicien instructeur de l'ADEME, de la Région, de l'Etat et des techniciens des Missions Régionales ENR thermiques. Il pourra s'adjoindre tout autre acteur qu'il jugera utile à la démarche.

Article 7.3.2 : Rôle du comité technique

Réuni au minimum 2 fois par an, le comité technique a pour objet principal de constituer un temps d'échanges sur la mobilisation des porteurs de projets et leurs suivis par le chargé de missions : résumé des éléments techniques, conditions d'éligibilité auprès des cofinanceurs… etc.
Il permettra également de suivre les subventions versées par l'ADEME pour l'animation du contrat territorial de développement des ENR thermiques.

Le comité technique permettra la préparation des commissions d'attribution des aides et des comités de pilotage.

Article 7.4 : L'équipe projet

Article 7.4.1 : Composition de l'équipe projet

Le chargé de missions est assisté par une équipe projet, composée de chargés de missions spécialisés, responsables énergie ou Plan Climat des deux collectivités.
Son rôle est la mise œuvre opérationnelle du programme.
L'équipe projet se réunit en tant que de besoin, tout au long de la démarche.

En fonction du sujet, l'équipe projet peut s'adjoindre d'autres personnes ressources (conseillers énergie, chargés de mission communication…etc).

Article 7.4.2 : Rôle de l'équipe projet

Dans le cadre des objectifs et actions définis dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables, son rôle est de participer à la conception et au suivi des actions communes (suivi des projets accompagnés par le chargé de missions, échanges d'expériences, actions techniques, actions de communication, mobilisation des partenaires etc…). Elle prépare, en lien avec le chargé de missions mutualisé, les comités techniques et les comités de pilotage.

PROJET

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 8.1 : Montant prévisionnel des coûts financiers mutualisés

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les coûts prévisionnels du programme et leur répartition entre les partenaires :

Coût de fonctionnement	**2021**	**2022**	**2023**	**TOTAL**	**Clé de répartition**
Salaires chargés du poste mutualisé	40000	40000	40000	120000	article 8.2
Frais CNAS, Médecine, assurance statutaire	500	500	500	1500	article 8.3
Suivi RH (paie, suivi outils gestion du temps, gestion des formations, …)	1800	1800	1800	5400	article 8.4
Encadrement (congés, entretien annuel, contrôl relatif à la mise en œuvre des conventions d'objectif, préparation des copil, validation des rapports)	1600	1600	1600	4800	article 8.5
Conception outils de communication commun interne	900	900	900	2700	article 8.6
Frais de mission -déplacement formation, journée réseau, téléphonie	1000	1000	1000	3000	article 8.7
Frais de mission - déplacement terrain	1000	1000	1000	3000	PCP/ PST
Frais de formation (hors CNFPT)	1000	1000	1000	3000	article 8.2
Équipement poste- Ordinateur portable, vidéo projecteur	2000			2000	PCP
équipement poste- téléphone portable	300			300	PST
TOTAL fonctionnement	**47800**	**47800**	**47800**	**140373**	

Prestations extérieures	**2021**	**2022**	**2023**	**TOTAL**	**clé de répartition**
Communication en € TTC -	**14320**	**6120**	**5520**	**25960**	article 8.2
Etude de préfiguration en € TTC	**10000**				article 8.3
TOTAL prestations	**24320**	**6120**	**5520**	**35960**	

TOTAL des dépenses	**72120**	**53920**	**53320**	**179360**

PROJET

Article 8.2 : Clé de répartition

La clé de répartition des coûts mutualisés correspond à la répartition du temps de travail du chargé de mission mutualisé entre les signataires.
En année 1, la répartition du temps de travail est égale entre les 2 structures.
Ainsi chaque partenaire prendra à sa charge 50% des coûts.

Cette répartition, et la participation du Pays Comminges Pyrénées, pourra être amenée à évoluer en fonction des besoins des porteurs de projets sur chacun des deux périmètres. Cette évolution fera l'objet d'un avenant annuel à la présente convention.

	Répartition du temps de travail		Clé de répartition des coûts	
	PST	PCP	PST	PCP
Année 1	0.5 ETP	0.5 ETP	50%	50%
Année 2 (sauf réévaluation)	0.5 ETP	0.5 ETP	50%	50%
Année 3 (sauf réévaluation	0.5 ETP	0.5 ETP	50%	50%

Article 8.3. Gestion des subventions de l'ADEME

Dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques passées avec l'ADEME, le Pays Sud Toulousain percevra les subventions pour l'animation du dispositif sur l'ensemble du périmètre du contrat, en fonction de l'atteinte des objectifs initiaux (part forfaitaire et part modulée aux résultats). Ces subventions permettront d'alléger le reste à charge à répartir entre les deux structures.

Le Pays Sud Toulousain présentera lors du comité de pilotage annuel le récapitulatif des aides perçues.

Article 8.4. : Modalités de paiement

Deux fois par an, à partir de l'embauche du chargé de missions mutualisé, le Pays Sud Toulousain émet un titre de recettes et l'adresse au Pays Comminges Pyrénées pour sa participation aux coûts mutualisés.

Le montant du titre est calculé :

- sur la base du montant des coûts mutualisés sur l'année justifiés,
- déduction faite des subventions de l'ADEME à percevoir au titre de l'animation du contrat, et au titre de la réalisation de l'étude de préfiguration,
- en fonction de la clé de répartition validée entre les partenaires.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES DES SIGNATAIRES

Chaque partie à la présente Convention s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques.

Les signataires doivent fournir tous les moyens nécessaires à l'équipe de projet et aux élus référents pour mener à bien leur mission ; doivent mobiliser l'ensemble de leurs services pour une meilleure collaboration ; doivent participer activement aux instances de pilotage.

Ils s'engagent à assurer leur part de financement pour le poste de chargé de mission mutualisé.

PROJET

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

Chaque territoire s'engage à garder confidentielles les informations appartenant à l'autre territoire, dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de la réalisation de l'opération.

Toute publication par un ou plusieurs partenaires d'informations concernant les autres partenaires nécessitera l'accord du comité de pilotage.

ARTICLE 11 : PROPRIETE DES ETUDES

A la réception des études, chaque signataire jouira de la pleine propriété de l'ensemble des études et réalisations propres à son territoire.

ARTICLE 12 : AVENANTS A LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 13 : DUREE DE LA CONVENTION – DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à la date de signature par l'ensemble des parties et couvrira à minima la durée du contrat territorial de développement des ENR thermiques signé avec l'ADEME (en annexe).

ARTICLE 14: RESILIATION

La fin de la présente convention peut intervenir au terme normal de celle-ci ou de manière anticipée.

La présente Convention peut être résiliée en cas de retrait d'une des deux structures. Ce retrait est décidé par délibération de l'assemblée délibérante de la structure souhaitant son retrait. Cette délibération est notifiée à l'autre structure.

En cas de retrait, la collectivité sortante s'engage à s'acquitter de la part de financement du poste de chargé de mission mutualisé pour la durée restante du projet.

En cas de changement des statuts et du périmètre géographique d'un signataire, il s'engage à poursuivre le projet tel que prévu dans la Convention.

En cas de résiliation de la convention, pour quelque motif que ce soit, l'ensemble des membres s'engage à s'acquitter de tous les frais relatifs aux prestations engagées dans le cadre de la présente convention et à respecter les engagements pris auprès des financeurs.

ARTICLE 15 : LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente Convention, chaque partie s'engage à le formaliser par un écrit adressé par LRAR à l'autre partie.

PROJET

Les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, avant de soumettre le différend à une instance juridictionnelle, notamment en organisant une conciliation en présence d'un expert, désigné d'un commun accord entre les partenaires. Les frais d'expertise sont partagés selon les clés de répartition prévues (CF 5.2).

En cas d'échec des voies amiables de résolution, et à défaut de conciliation dans le délai de deux (2) mois suivant la formalisation par écrit du litige, et sauf prorogation de ce délai admise à l'unanimité par les parties, ces dernières pourront soumettre leur litige à la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 16 : ANNEXES

Les annexes à la présente Convention sont :

- Le détail de la fiche de poste du chargé de missions
- Le contrat territorial de développement des ENR thermiques passé avec l'ADEME auprès des 2 structures.
- La convention de mandat de gestion déléguée des aides de l'ADEME pour le contrat chaleur renouvelable

Fait à , le

En 2 exemplaires originaux

Pour Le Pays Sud Toulousain	Pour le Pays Comminges Pyréneés
Gérard ROUJAS Président	XX ARCANGELI Président

PROJET